



CROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE



## BULLETIN DE GUERRE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS. — 16, Rue de Thann. PARIS (17<sup>e</sup>)

*Madame PÉROUSE, particulièrement touchée des nombreux souhaits et témoignages de sympathie qu'elle a reçus à l'occasion de la nouvelle année, adresse à tous ses plus chaleureux remerciements et ses meilleurs vœux pour 1917.*

SOMMAIRE. — NÉCROLOGIE. — POUR NOS MORTS. — COMITÉ DE DIRECTION. — NOTE DU COMITÉ DE DIRECTION. — MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — CITATIONS. — NOMINATIONS. — ÉCHO D'ALSACE. — AMIENS. — RAPPORT SUR LA MISSION VERNES, ARMÉE D'ORIENT. — PROPAGANDE GÉNÉRALE. — COMITÉ D'ALEXANDRIE. — INSTRUCTION MINISTÉRIELLE. — POUR LES VICTIMES MILITAIRES DE LA TUBERCULOSE ; DISPENSAIRE ANTI-TUBERCULEUX ; HOTELLERIE SANITAIRE. — UNION FRATERNELLE DES BLESSÉS DE LA GRANDE GUERRE. — CANTINE DE GARE. — LA QUINZAINE DE GUERRE. — TABLEAU DE L'ENSEIGNEMENT. — LE TRAVAIL DES BLESSÉS.

## NÉCROLOGIE

Une grande et noble figure vient de disparaître et la *Croix-Rouge Française* vient de faire une grande perte.

Le marquis Ch.-M. DE VOGUÉ est mort. Ancien diplomate, président de la Société des Agriculteurs de France, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie Française, il avait appliqué sa haute et belle intelligence et son activité que les années n'arrivaient pas à abattre, à l'archéologie, à l'histoire, à la littérature, faisant néanmoins la meilleure part aux œuvres philanthropiques et s'était tout spécialement, depuis de longues années, dévoué à la *Croix-Rouge*.

Déjà vice-président de la Société de Secours aux Blessés en 1870, il avait pris part aux actions de l'armée du Rhin, aussi, dès sa rentrée en France, après avoir quitté l'Ambassade de Constantinople, s'attacha-t-il particulièrement à son développement.

A la mort de son président d'alors, Monseigneur le duc d'Aumale, il en devint président. Comme tel, il prit

l'initiative du groupement des trois Sociétés de la *Croix-Rouge* et de la constitution du Comité central.

C'est dans l'exercice de ces hautes fonctions que nous avons pu surtout apprécier ses hautes qualités de savoir, de tact, de courtoisie et de dévouement et ce n'est pas sans une sincère et profonde émotion que M. le docteur BOULOMIÉ, secrétaire général, au nom de l'« U. F. F. », a prononcé les paroles suivantes à la réunion du Comité qui a suivi sa mort :

« L'Union des Femmes de France tient à associer ses condoléances particulières à celles que vient d'exprimer notre président, au nom du Comité central.

« Elle ne saurait oublier que c'est sous l'initiative, et par les soins de Monsieur le marquis DE VOGUÉ, que s'est constitué le faisceau des trois Sociétés de la *Croix-Rouge Française* : que, placé à la tête de ce groupement, il s'est attaché avec autant de fermeté que de compétence et de courtoisie, à défendre leurs intérêts, à éviter ou aplanir toutes les difficultés, et que, dans la situation délicate que lui créait la double présidence du Comité central et d'une des Sociétés qui le composent, il a toujours su donner satisfaction à chacune de celles-ci.

« C'est ainsi, nous ne saurions le méconnaître et l'oublier, que Monsieur le marquis DE VOGUÉ a fait du Comité central l'organe important qu'il est aujourd'hui et qui lui survivra, et qu'il a conquis et conservera toujours parmi nous, la haute estime que lui assurait sa haute valeur morale et dont il n'a cessé d'être entouré.

« Son nom restera à l'Union des Femmes de France, toujours honoré et respecté. »

\*  
\*  
\*

Nous avons la profonde tristesse d'annoncer la mort du Général Eugène Roy, Grand Officier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de guerre, Membre du Comité Consultatif de l'Union des Femmes de France.

En novembre 1914, le Général DE MITRY, en félicitant la 87<sup>e</sup> Division territoriale qui avait pris une part si active et glorieuse à la bataille de l'Yser et à la tête de laquelle était le Général Roy, terminait ainsi son ordre du 16 novembre 1914 :

« En citant la 87<sup>e</sup> Division en exemple à tous, le Général Commandant le 2<sup>e</sup> corps de cavalerie adresse tout particulièrement ses remerciements à M. le Général Roy, commandant cette Division pour le concours si éclairé qu'il lui a personnellement apporté ».

La 87<sup>e</sup> Division et son chef avaient bien mérité de la Patrie, et l'ordre du 19 novembre 1914 en témoignait en ces termes à l'Officiel :

« Chargé pendant trois semaines de la défense d'un secteur important, cette division a brillamment rempli sa mission en infligeant à l'ennemi des pertes sensibles et en faisant preuve dans toutes les actions, offensives ou défensives qu'elle a dû engager, de solides qualités d'endurance et de bravoure ».

Le Général Roy resta à la tête de sa division, dans le même secteur, jusqu'en mai 1915 et lorsqu'il dut quitter le service actif, le Ministre de la Guerre l'inscrivit en ces termes au tableau spécial de la Légion d'Honneur pour la dignité de grand Officier :

« A montré beaucoup d'autorité et d'énergie dans le commandement d'une division territoriale qu'il a su maintenir pendant un très long séjour sur une partie du front particulièrement difficile. N'a quitté son commandement que contraint par les fatigues subies pendant près de dix mois de campagne ».

Mais si sa force physique n'égalait plus sa force morale, celle-ci restait non seulement intacte, mais s'augmentait encore par la volonté tenace de servir quand même. C'est alors que le Général Roy voulut bien devenir un de nos plus précieux collaborateurs et se consacrer tout entier à nos œuvres de guerre. Il défendit, avec nous et au milieu de nous, les intérêts supérieurs de la *Croix-Rouge*, avec une compétence et un dévouement remarquables auxquels nous rendons un public hommage.

Le Lieutenant de 1870, l'Officier qui avait pris une si brillante part aux campagnes d'Algérie, de Tunisie et du Tonkin, le Colonel du 76<sup>e</sup> d'Infanterie, le Chef d'Etat-Major du 2<sup>e</sup> Corps, le Général de Brigade, qui avait si bien servi la France, eût mérité, puisque la mort devait venir à lui cette année, de tomber sur le champ de bataille, face à l'ennemi. Il est tombé sur un autre champ d'Honneur et c'est tandis qu'il travaillait à mettre en lumière dans un rapport très documenté



la belle conduite de nos infirmières de Reims, qu'il a été terrassé par le mal, au siège même de l'U. F. F.

Il fut reconduit chez lui par les Dames de notre Société qui l'assistèrent jusqu'à son dernier soupir; il les remercia des yeux et nos infirmières furent émues et fières de sentir que dans sa dernière pensée leur ami les confondait avec sa famille et ses soldats.

Les obsèques du Général ROY ont été célébrées le 17 novembre, à Saint-Ferdinand-des-Ternes. Son gendre, le docteur DESTOUESSE, Médecin aide-major de 2<sup>e</sup> classe au 23<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs, conduisait le deuil.

Les honneurs militaires ont été rendus. Le grand Chancelier de la Légion d'Honneur s'était fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance.

Mme PÉROUSE, présidente générale de l'U. F. F.; Mme BARBIER-HUGO, Mme DE RIEUX, vice-présidentes; Mme BEAUREGARD, directrice du Personnel; Mlle LEFÈVRE, directrice de l'Enseignement; Mme LEJARS, directrice du Matériel; Mme LAUNOIS, Mme GALLIANO, Mlle VRIGNAULT étaient présentes, ainsi que M. le docteur BOULOUMIÉ, secrétaire général; M. TRÉLAT, trésorier général; M. ARCHDEACON, trésorier-adjoint; M. Louis BOURGE, attaché au secrétariat général; M. Gaston MICARD et un grand nombre de membres de l'Union.

M. THOMAS, Conseiller à la Cour de Paris, et M. Georges AUDIGIER, ancien député, représentaient le Comité consultatif de l'U. F. F.

Au cimetière, M. le docteur BOULOUMIÉ a pris la parole:

« MESDAMES,  
« MESSIEURS,

« L'Union des Femmes de France ne peut laisser retomber cette pierre sur la dépouille mortelle de celui qui fut le Général ROY, sans y déposer un pieux hommage de profonde reconnaissance et de sincères regrets.

« Le Général ROY, placé au début de la guerre à la tête de la 87<sup>e</sup> division d'Infanterie territoriale, chargé de la défense d'un secteur important de nos frontières maritimes, prend peu après avec elle une part active et glorieuse à cette grande bataille de l'Yser qui, succédant à celle de la Marne et précédant celles de Champagne, de Verdun et de la Somme, marquera avec celles-ci, l'une des plus grandes étapes vers la Victoire finale qu'il avait préparée et qu'hélas! il n'aura pu voir.

« Sa belle conduite lui vaut l'honneur d'une citation collective de sa division et d'une citation personnelle à l'Ordre du jour de l'Armée avec attribution de la Croix de guerre et peu après l'élévation à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

« Entraîné par sa bravoure, il méprise la fatigue comme le danger, jusqu'au jour où l'état de sa santé lui impose la retraite; mais aussitôt que l'heure de celle-ci a sonné pour lui et qu'il se voit mis définitivement au cadre de réserve, il cherche le moyen de se rendre encore utile à

l'armée et à la France et il fait à l'Union des Femmes de France, l'honneur de lui offrir ses services.

« C'est ainsi qu'il devient mon collaborateur immédiat au Secrétariat Général, où, dès lors, plus que personne, je peux apprécier ses qualités de dévouement, d'ordre, de ponctualité et de méthode. Bientôt après, il est nommé Membre de notre haut Comité consultatif.

« S'occupant des intérêts supérieurs de la Croix-Rouge et de tout ce qui touche aux questions militaires, il devient vite pour tous, un collaborateur des plus précieux et des plus écoutés, dans nos Comités aussi bien qu'à la Direction du Service de Santé.

« Il s'intéresse en même temps à la nouvelle œuvre: l'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre, créée à l'Union des Femmes de France et patronnée par la Croix-Rouge Française tout entière, et fait partie de son Conseil d'Administration. C'est là encore pour moi l'occasion d'apprécier la valeur de son expérience et de ses sages conseils.

« Nous souhaitons tous et nous espérons pouvoir compter pour longtemps encore sur sa précieuse collaboration, lorsqu'il brusquement, lundi dernier, au Siège même de la Société, en plein travail, écrivant un rapport destiné à faire valoir la belle conduite sous le bombardement et l'incendie de nos vaillantes infirmières de Reims et à leur faire attribuer une récompense méritée, il est frappé et il tombe pour ne plus se relever.

« Il eût certainement préféré mourir l'épée à la main, au milieu de ses vaillants soldats, qu'il conduisait à la Victoire; cette mort lui a été refusée, mais on peut dire qu'il est quand même mort au Champ d'Honneur, en pleine activité patriotique, mort comme il a vécu, au service de la France et que la divine providence, en qui il avait foi, lui aura réservé une place parmi les braves qui ont donné leur vie pour la Patrie.

« Honneur à lui!  
« Paix et respect à ses cendres! »

L'U. F. F. a été cruellement éprouvée par la mort du docteur VICTOR COURTELLEMONT, professeur à l'Ecole de Médecine d'Amiens, ancien médecin-chef de l'hôpital auxiliaire 101, médecin aide-major de deuxième classe, tombé au champ d'honneur en octobre dernier.

Le docteur COURTELLEMONT avait demandé avec insistance à passer dans le service armé et ses amis n'avaient pu le convaincre que par sa présence dans un hôpital il servirait le pays aussi utilement que sur le front.

M. HONORÉ, délégué Régional de l'U. F. F. pour la deuxième région de corps d'armée, dans une éloquentة brochure consacrée à la mémoire de notre si précieux et dévoué collaborateur, a vanté sa haute valeur morale et sa science remarquable de médecin.

Nous ne pouvons mieux honorer l'homme de devoir que fut avant tout le docteur COURTELLEMONT, qu'en citant le passage où M. HONORÉ relate dans quelles circonstances il mourut:

« La nuit, pendant que dans son abri il se reposait des labeurs et des dangers de la journée et se préparait à ceux du lendemain, un éclat d'obus le frappait à la tête et le tuait sur le coup.

« Il n'a fait que cesser de vivre! Reconnaissante de toutes les vies qu'il avait sauvées des souffrances qu'il avait apaisées, la mort clémente pour lui, n'a pas voulu qu'il souffrit à son tour et qu'il assistât cette fois, en victime, à sa propre agonie: c'est pendant son sommeil qu'elle est venue le chercher et elle l'a emporté sans le réveiller ici-bas.

« Il ne reste plus de lui qu'un souvenir mais si profondément gravé dans nos cœurs qu'aucun de nous ne pourra l'oublier. »

C'est avec une profonde tristesse que l'Union des Femmes de France apprend la mort d'une de ses adhérentes, en la personne de Madame ROBERT GUICHARD.

Fille de Madame DEPRET, vice-présidente de l'U. F. F., qui fut une des plus dévouées de ces vaillantes collaboratrices que notre vénérée présidente, Madame KOEHLIN-SCHWARTZ, avait groupées autour d'elle. Madame ROBERT GUICHARD, animée d'un ardent patriotisme, se faisait inscrire à notre Société dès sa fondation en décembre 1881 et depuis lors, s'intéressait toujours vivement à ses travaux.

Elue membre du Conseil d'administration le 24 mai 1913, elle prit une part active à ses délibérations et à ses actes, elle se fit remarquer par sa bienfaisante initiative lors des inondations et pendant la guerre actuelle.

Devant cette perte cruelle, qui laisse d'unanimes regrets, à tous les siens et en particulier à notre chère présidente, Madame PÉROUSE, sa belle-sœur, l'U. F. F. adresse ses plus sincères et profondes condoléances à M. ROBERT GUICHARD et à sa famille.

Madame SAVATIER-LAROCHE, présidente fondatrice du Comité d'Auxerre est décédée le 18 novembre en cette ville. Elle était la veuve de M. SAVATIER-LAROCHE, avocat-conseiller général de l'Yonne et la fille du docteur SONNIÉ-MOVET, mort victime de son devoir pendant une épidémie cholérique.

C'est au milieu d'une affluence considérable qu'ont été célébrées ses obsèques auxquelles assistaient M. le Préfet de l'Yonne, M. MILLIAUX, député et maire d'Auxerre; M. le général BACHELARD, les membres de notre Comité auxerrois, et la plupart des notabilités de la ville et des environs.

Madame BARBIER-HUGO, vice-présidente de l'U. F. F., était venue représenter Madame PÉROUSE et le Conseil central pour rendre hommage aux services éminents rendus à la Croix-Rouge par Madame SAVATIER-LAROCHE. Malgré son grand âge, la présidente du Comité auxerrois avait voulu diriger elle-même l'hôpital 107 où son intelligente bonté faisait l'admiration des blessés et où son activité courageuse donnait à tout le

monde l'exemple du zèle et du dévouement.

Suivant sa volonté, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe, et elle avait exprimé le désir de n'avoir sur son cercueil que la gerbe de fleurs de l'Union des Femmes de France.

Quel plus bel éloge à faire de Madame SAVATIER-LAROCHE que de rappeler que par décision ministérielle du 10 novembre la médaille d'honneur des épidémies en vermeil venait de lui être décernée.

Sa vie entière fut une bonne action: elle a institué pour légataire universelle la ville d'Auxerre sous la condition de satisfaire à des legs particuliers.

Le Comité de l'U. F. F. d'Auxerre reçoit le don de sa maison de la rue du Palais-de-Justice et d'une importante somme d'argent.

### Obsèques de Mademoiselle GARET INFIRMIÈRE BÉNÉVOLE de l'UNION des FEMMES de FRANCE à l'Hôpital Militaire VILLEMEN

Procès-verbal versé aux Archives  
de l'Hôpital VILLEMEN.

Les obsèques de Mlle GARET, ont eu lieu le mercredi 27 décembre 1916, à Saint-Joseph, et l'inhumation au cimetière Montmartre.

L'hôpital militaire VILLEMEN, était représenté par M. le médecin principal LEJARS, chef de Service de la défunte; M. le médecin-major BONNET, M. le pharmacien-major TALLANDIER, M. l'Officier d'Administration de 1<sup>re</sup> classe CARRION, M. le médecin aide-major LIVET, M. COTTIN, médecin bénévole, le médecin auxiliaire NÆGELIN, un détachement d'infirmiers commandé par le sergent GUILLOIN, et Mmes FRANKEL, LACROIX, LÉBOUC, BOUVIER, MUSSEAU, infirmières de l'Union des Femmes de France, compagnes de la défunte. D'autres infirmières de l'hôpital Mmes MICHAUX, SAGUET, GODET et DORDIS ont également suivi le convoi sans délégation spéciale.

L'Union des Femmes de France avait délégué pour la représenter, Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente; Mme BEAUREGARD, directrice du personnel; M. BOULOUMIÉ, secrétaire général et a fait remettre une couronne sur le cercueil.

Une couronne aussi a été déposée sur la tombe de la défunte au nom de l'hôpital militaire VILLEMEN, par M. le médecin principal LEJARS, qui a prononcé l'allocution suivante:

« Au nom du médecin-chef de l'hôpital militaire VILLEMEN, nous venons saluer ici Mademoiselle GARET, infirmière de l'Union des Femmes de France, affectée depuis vingt-deux mois à l'hôpital VILLEMEN.

« C'était une de ces humbles filles, à qui le sort n'a rien réservé des joies de la vie et qui, sans révolte, fières et résignées, passent en faisant le bien.

« Les rêves lui étaient fermés: elle se dévoue; elle travaille pour les siens, elle se fit la conseillère et l'appui de

« tout un essaim de jeunes compagnes, elle vécut pour être utile.

« A la guerre, elle sentit gronder en elle la passion de servir; servir le pays, en servant les blessés; s'astreindre aux plus rudes besognes, se sacrifier, et prendre sa part du sacrifice inouï qui s'appesantit sur tous: voilà ce qu'elle veut, comme tant d'autres. Elle quitte tout, sans souci du lendemain et se fait infirmière.

« Elle devient une de ces admirables Femmes, dont l'histoire vraie ne sera jamais mieux écrite que dans le cœur reconnaissant de nos soldats; elle devait être de celles qui persévèrent.

« Affectée d'abord à l'hôpital auxiliaire 117, au Lycée JANSON DE SAILLY, on lui confie le soin des tétaniques. Elle entre en février 1915 à l'hôpital VILLEMEN; elle se plie sans peine aux exigences de notre milieu militaire; elle est bien là, elle se sent un peu plus près de ceux qui sauvent la Patrie.

« Peu entraînée au début, elle se laisse guider et se défie d'elle-même, elle s'alarme vite, mais elle observe ses blessés avec une conscience exemplaire. Elle est très bonne pour eux; elle s'impatientie parfois aux coups de tête de quelques grands enfants, mais elle leur rend à tous les petits et touchants services de mère et de sœur qui font de nos infirmières les esprits tutélaires de nos salles.

« Elle y tient à son hôpital, à son service. Elle se sait malade: qu'importe? Infirmière bénévole, ne gagnant rien, elle voit à mesure que la guerre se prolonge, ses petites économies s'épuiser et la gêne poindre. Qu'importe encore! elle refuse, je l'ai appris depuis sa mort, d'autres situations qui lui sont offertes. Elle ne quitte l'hôpital que par contrainte, quand la maladie prend le dessus; elle y revient toujours, elle réclame son service, elle reprend son travail, elle retrouve ses blessés. Elle revient une dernière fois: à ses traits amaigris, à sa pâleur, j'entrevis l'ave-nir proche; peut-être lut-elle ma pensée dans mes yeux, et je n'oublierai pas son regard et son sourire.

« Elle est morte au devoir, à l'honneur. Elle était de ces dévoués obscurs et de ces braves sans éclat, que la guerre a révélés, et qui témoignent de la vertu profonde de notre race. Aux vaillants qu'elle a tant aimés, un lien la rattachait. Elle avait un peu, cette humble fille, l'âme du soldat.

« Je dépose avec respect ce laurier sur son cercueil. »

Madame veuve GOBINARD, infirmière major à l'hôpital auxiliaire 102 à Paris, est décédée le 7 décembre, victime de son dévouement sans relâche.

Pour lui rendre l'hommage qui lui était dû, son corps a été ramené à l'hôpital d'où il est parti pour l'église et pour le cimetière où l'ont suivie les regrets d'une collaboratrice et les souvenirs reconnaissants de ceux qu'elle avait soignés.

M. MARIE-DAVID, administrateur de l'hôpital, en termes émus, a loué la remar-

quable infirmière que perd l'Union des Femmes de France. Madame BARBIER, HUGO, Madame BEAUREGARD, directrice du personnel, Mademoiselle LEFÈVRE-directrice de l'Enseignement, assistaient à ses obsèques ainsi que M. le maire du XIV<sup>e</sup> arrondissement et Madame BRUNOT, présidente d'honneur du Groupe.

Madame GOBINARD était la sœur de M. POTEAU, qui depuis le commencement des hostilités est un de nos plus courageux intermédiaires entre les combattants et l'Union des Femmes de France.

Nous prions notre distingué collaborateur et sa famille d'agréer nos plus vives condoléances.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Madame HUGON, une des fondatrices du Comité nouvellement créé de Baume-les-Dames, dont elle n'avait voulu accepter que la vice-présidence.

Au début des hostilités, alors que l'effort allemand pouvait se produire dans cette région, si voisine de la frontière, elle organisa l'hôpital auxiliaire 108 où les blessés reçurent les soins les plus dévoués.

Pendant une année entière elle s'est dévouée à sa tâche jusqu'à l'heure où, par suite de nécessités particulières, l'hôpital fut fermé et le local rendu à l'établissement libre qui l'avait généreusement mis à la disposition de la Croix-Rouge.

Sa mort a laissé des regrets unanimes, non seulement parmi les membres du Comité qui appréciaient son dévouement, mais parmi la population de Baume-les-Dames tout entière.

Le 2 décembre dernier, ont été célébrées à Antibes les obsèques de M. le Commandant LAHONNÉE, directeur de notre Centre de Mutilés d'Antibes.

M. DAVID, notre dévoué vice-président du Comité d'assistance aux invalides de la guerre, dans un éloquent et émouvant discours prononcé sur sa tombe, a rappelé la belle carrière de ce vaillant officier, qui, engagé volontaire, était survenu aux grades de capitaine de vaisseau et d'Officier de la Légion d'Honneur; puis, parlant plus spécialement de son rôle en tant que directeur de notre Ecole de Mutilés d'Antibes, il a terminé par les paroles suivantes, auxquelles s'associe l'Union tout entière:

« Sous son impulsion remarquable, notre formation avait pris un essor et un développement dont il pouvait revendiquer toute la fierté, et, semaine après semaine, nous voyions mieux ressortir, mises à l'épreuve pour notre œuvre, toutes les brillantes qualités administratives et militaires qui l'avaient fait tant apprécier de ses chefs suprêmes au Ministère de la Marine... »

« Au nom des élèves de cette Ecole qu'il aimait, et qui lui conservent un souvenir ému et reconnaissant, au nom des professeurs et du personnel de la formation, au nom enfin du Comité directeur de notre œuvre et de sa présidente que j'ai



l'honneur de représenter, capitaine de vaisseau LAHONDÉE, je salue votre mémoire ! »

Le Comité directeur envoie à Madame LAHONDÉE, avec ses condoléances émues, l'expression de sa reconnaissance pour la part personnelle qu'elle a prise dans la direction de cette œuvre si importante.

Il adresse en même temps ses bien sincères remerciements à la baronne de NEUVILLE, qui a créé avec tant de générosité, a assuré l'organisation et le fonctionnement du Centre des Mutilés d'Antibes, qui rend, depuis sa fondation, les plus signalés services pour la rééducation de nos braves invalides ».

\* \*

Nous apprenons avec regret la mort de M. et Mme LAUGERON et de M. le général GUILLAUMET, membre d'honneur du groupe du XVII<sup>e</sup> arrondissement, où Mme la générale GUILLAUMET seconde la présidente avec un dévouement inlassable dans les œuvres du quartier des Ternes.

\* \*

Dans notre numéro de septembre-novembre dernier, nous avons omis de signaler aux obsèques de Mme Cécile TRÈVE, dame de la Légion d'Honneur, infirmière de l'Union des Femmes de France, la présence de Mlle LEFÈVRE, directrice de l'Enseignement, qui représentait le Comité directeur.

## POUR NOS MORTS

Le samedi 16 décembre, l'Union des Femmes de France a fait célébrer à l'Eglise de la Sainte-Trinité, un service solennel, à la mémoire des soldats et des infirmières morts pour la Patrie.

La cérémonie, présidée par Son Eminence le Cardinal AMETTE, Archevêque de Paris, avait attiré une foule nombreuse et recueillie.

Un grand nombre de blessés, officiers et soldats, encadrés par un cordon ininterrompu d'infirmières, remplissaient la nef et les chapelles latérales.

Sur l'autel tendu de noir, figuraient le drapeau de la Croix-Rouge, entre deux drapeaux tricolores. Des trophées aux couleurs des Alliés décoraient le chœur.

Au premier rang, aux côtés de Mme PÉROUSE, présidente générale de l'œuvre, avaient pris place Madame POINCARÉ, Présidente d'Honneur de la Société; Mme la comtesse d'HAUSSONVILLE, présidente du Comité de Dames de la Société Française de Secours aux Blessés; Mme E. CARNOT, présidente de l'Association des Dames Françaises et Mmes les vice-présidentes de l'« U. F. F. », M<sup>me</sup> BARBIER-HUGO, Mme LARJIN DE MUSSET,

Mme DE RIEUX, Mme Henri GALLI et la plupart des membres du Conseil central d'Administration et du Comité consultatif.

Auprès de MM. le docteur BOULOUMIÉ, secrétaire général et TRÉLAT, trésorier, avaient pris place M. le général PAU, MM. les Représentants de M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé, du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, du Directeur du Service de Santé et du Gouvernement Militaire de Paris; le Commissaire Militaire de l'« U. F. F. », M. le médecin principal LAFFORGUE, M. Louis RENAULT, président de la Société Française de Secours aux Blessés, M. DE VALENCE, son secrétaire général, M. FONTANA et M. le général CHAMOIN, membre du Conseil de l'Association des Dames Françaises.

Après l'Evangile, un sermon d'une très haute envolée patriotique a été prononcé par M. le chanoine POULIN, curé de la Trinité.

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris a donné l'absoute.

Une quête a été faite par les infirmières de la Société au profit de ses hôpitaux.

## COMITÉ DE DIRECTION

29 septembre 1916. — Nomination à l'honorariat de Mlle THOMAS, secrétaire générale du Comité de Châteauroux, démissionnaire pour raisons de santé. — Acceptation de l'offre de M. SEDELMAYER, qui met complètement à la disposition de l'Union, jusqu'à la fin des hostilités, son hôpital de la rue La Rochefoucauld. — Création d'une Cantine de gare à Nancy, à frais communs avec la Société de Secours aux Blessés militaires.

6 octobre 1916. — Rapport de la présidente générale sur l'inspection qu'elle a faite à Amiens, accompagnée par M. TRÉLAT. — Départ d'une nouvelle équipe d'infirmières pour Salonique. — Ratification de la nomination de Mme MISRACHI, comme présidente du Comité de Salonique. — Décès de Mme BONNA, présidente d'honneur du Comité d'Aix-les-Bains, et du docteur LESAGE, médecin-chef de l'hôpital 103 à Alger.

13 octobre 1916. — Mme PÉROUSE annonce que l'Amiral FOURNIER accepte d'accompagner l'équipe d'infirmières que l'Union envoie en Roumanie, et qui doit partir prochainement. — Aménagement de l'hôpital 196 de Saint-Cloud pour recevoir uniquement des officiers. — Approbation du projet du Comité de Fougères, dont l'hôpital est fermé, et qui voudrait organiser un dispensaire anti-tuberculeux pour les militaires réformés.

27 octobre 1916. — Communication d'une circulaire ministérielle modifiant le taux de l'indemnité de mise en réserve. — Ratification des nominations de prési-

dentes suivantes : Mmes LANDRODIE (Comité de La Rochelle), ARTU (Comité de Carentan), et LE MALIER (Comité de Vevey). — Mme PÉROUSE annonce qu'elle a vu Mgr AMETTE, qui lui a promis de présider un service religieux, au nom de l'Union, le 16 décembre, à l'église de la Trinité. — Décès de Mme BONNEFOY, présidente du Comité de Cherbourg. — Acceptation des legs SCHWARTZ, ADOUR et HANTIER. — Mise au point définitive des conditions de fonctionnement de la station sanitaire de La Motte-Beuvron.

10 novembre 1916. — Annonce de l'ouverture des cours d'infirmières avec 250 inscriptions. — Ratification des nominations de Mme BOUCHER comme présidente du Comité de Cherbourg, et de Mlle Mathilde PRINCE comme présidente du Comité de Batna.

Mme PÉROUSE fait part du deuil qui frappe la Croix-Rouge Française, en la personne du marquis de VOGUE, président de la Société de Secours aux Blessés militaires et président du Comité central.

17 novembre 1916. — Annonce du décès du Général ROY, membre du Comité Consultatif et délégué au Secrétariat général. — Ouverture à Paris de cours de seconde année, avec stage de massage. — M. Louis RENAULT, vice-président de la Société de Secours aux Blessés militaires, est désigné comme président intérimaire et, en cette qualité, présidera les séances du Comité central de la Croix-Rouge. — Ratification de la demande du docteur BOULOUMIÉ concernant une médaille et une lettre de remerciements pour le docteur GANGOLPHE, de l'hôpital 107 de Lyon et une lettre de remerciements pour le docteur LAMBERT qui l'a suppléé.

24 novembre 1916. — M. BOULOUMIÉ annonce que M. Léon BERTRAND, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, veut bien donner son concours au Secrétariat général en remplacement du général ROY. M. Paul BOUSQUET, auditeur de 1<sup>re</sup> classe au Conseil d'Etat, sera également attaché au Secrétariat général, pour la préparation des dossiers. — Ratification de la nomination, comme directeur et trésorier des hôpitaux 178 et 178 annexe du Raincy, de M. VERDIER, qui remplit ces fonctions depuis le début. — Ouverture de l'hôpital 407, dans la maison de Santé, sise 80, rue d'Alésia. — Annonce du décès de la Supérieure de l'hôpital 167, et de celui du docteur DOYEN, dont la clinique avait été placée sous le couvert de l'Union. — Réception, par le personnel féminin de l'hôpital 121, de décorations monténégrines. — Approbation d'un projet présenté par Madame DE RIEUX, en vue de la création d'un Abri pour les Réformés. — Décès de Madame SAVATIER-LAROCHE, présidente et fondatrice du Comité d'Auxerre. — Nomination de M. MICHON, professeur à la Faculté de Nancy, comme trésorier du Comité de cette ville.

1<sup>er</sup> décembre 1916. — Annonce du décès du commandant LAHONDÉE, directeur de la Maison des Mutilés d'Antibes. — Ratification de la nomination de Madame CHRISTAU, comme présidente du Comité de Perpignan. — Création d'un Cercle du Soldat à Pontarlier.

15 décembre 1916. — Ratification de la nomination de Madame BERTHOIN, comme présidente du Comité de Grenoble, en remplacement de Madame BOREL, démissionnaire pour raison de santé. Désignation de M. CHARPENET, comme trésorier de ce même Comité, et de M. BRU, comme directeur de l'hôpital. — Constitution d'un Comité de l'Union des Femmes de France à Barcelone, sous les auspices de la femme du Consul de France, Madame GAUSSEN, présidente d'honneur, et sous la présidence de Madame LECANTE. — Décès de Madame BOBINARD, infirmière à l'hôpital 102.

## NOTE DU COMITÉ DE DIRECTION

### ÉCONOMISONS !

Dans le numéro du 1<sup>er</sup> avril de notre Bulletin, nous disions :

« Un patriotisme éclairé impose à chacun l'obligation de limiter ses dépenses de toute nature au strict « absolument nécessaire, en vue de « ménager les ressources nationales « et de ne pas appauvrir le pays par « des achats inutilement faits à « l'étranger et par l'exportation des « capitaux qui en est la conséquence. »

« Nous invitons tout particulièrement le personnel des hôpitaux « et des services de l'Union des « Femmes de France, qui a déjà « donné tant de preuves de clair- « voyance et de dévouement, à sur- « veiller de très près les dépenses « de toutes sortes (chauffage, éclairage, moyens de pansements, « achats et consommation de den- « rées et fournitures diverses) et à « donner l'exemple de la plus « grande économie dans sa gestion, « en s'attachant à procurer le maxi- « mum de bien-être aux malades « avec le minimum de frais possible. »

Nous ne saurions trop renouveler aujourd'hui ces recommandations, que nous ne sommes plus seuls à faire et auxquelles chacun, dans un intérêt national qui n'échappera à personne, doit se soumettre.

Certainement des exceptions seront faites à la réglementation adoptée pour le chauffage et l'éclairage en ce qui concerne les hôpitaux, mais il ne s'en suivra pas que l'on ne doive négliger de restreindre au strict nécessaire la consommation du charbon et de l'électricité. Elle peut être réduite, grâce à quelques précautions qu'on ne saurait trop recommander et que, pour le charbon, savent notamment pratiquer les chauffeurs, recevant une prime à l'économie.

Pour l'éclairage, il y a lieu non seulement d'éteindre les lampes dès que la lumière n'est plus indispensable, mais encore de réduire le nombre de celles-ci au strict nécessaire et de remplacer, là où cela est possible, l'éclairage électrique par l'éclairage économique à l'aide d'une lampe pigeon ou d'une veilleuse.

Le linge et les moyens de pansement doivent être ménagés aussi. Ils deviennent de plus en plus chers et ils sont eux aussi, comme le charbon, fournis en grande partie à l'état de matière première, ou fabriqués par l'étranger.

Une surveillance spéciale doit être exercée sur les aliments, de façon à éviter tout gaspillage. Tout ce qui, en matière d'aliment, a été au contact des malades ne devant plus être représenté, il est indispensable à une bonne gestion qu'on ne porte dans les salles ou qu'on ne présente à chacun des malades que ce qui lui est nécessaire, comme nature et quantité d'aliments. Très souvent, on voit apporter à un homme, qui ne peut les consommer, une quantité exagérée d'aliments qu'il laisse et sont perdus.

Pour le pain, on voit fréquemment distribuer, même vers la fin des repas, d'énormes morceaux qui sont laissés en grande partie et sont perdus. Tout cela doit être soigneusement évité.

Mesdames les directrices d'hôpitaux sont priées instamment de faire à ce sujet toutes les recommandations nécessaires et de veiller à leur exécution.

## MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES

Par décision du 25 décembre 1916, le Ministre de la Guerre a décerné les Médailles d'Honneur des Epidémies ci-après :

### Vermeil :

Mme SAVATIER-LAROCHE, présidente du Comité d'Auxerre, hôp. auxiliaire, 10 nov. 1916.

Mlle MIOT (Suzanne-Alice), infirmière de l'U. F. F., hôp. central de Barle-Duc, 11 nov. 1916.

### Argent :

Mlle LARREGUY DE CIVRIEUX (Germaine-Alice), infirmière-major de l'U. F. F., hôp. auxiliaire 106, à Paris, 11 nov. 1916.

Mlle DANJOUCHEVSKY (Sarah-Sophie), infirmière-major de l'U. F. F., hôp. auxiliaire 156, à Paris, 11 nov. 1916.

Mme JANNET (Marie), infirmière-major de l'U. F. F., hôp. temporaire 35, à Paris-Plage, 11 nov. 1916.

Mlle MODOT (Jeanne), infirmière-major, hôp. auxiliaire 120, à Marseille, 11 nov. 1916.

Mlle DUHAMEL (Madeleine-Augustine-Camille), infirmière, hôp. auxiliaire 101, à Bourges, 19 nov. 1916.

Mlle GÉROME (Marthe-Marie), infirmière de l'U. F. F., hôp. auxiliaire 103, à Mirecourt, 19 nov. 1916.

Mlle GÉROME (Anna-Marie-Louise), infirmière de l'U. F. F., hôp. auxiliaire 103, à Mirecourt, 19 nov. 1916.

Mlle DE LANGENHAGEN (Suzanne-Frédérique), infirmière de l'U. F. F., hôp. auxiliaire 102, à Lunéville, 19 nov. 1916.

Mme MASSING née FOREMBACH, infirmière, hôp. complémentaire 6, à Troyes, 19 nov. 1916.

Mlle LAVAUZ (Jeanne), infirmière de l'U. F. F., hôp. complémentaire 10, à Vittel, 19 nov. 1916.

Mme POULET, infirmière-major, hôpital auxiliaire 121, à Paris, 19 nov. 1916.

Mme DECORTE, née BOTTELIN, infirmière, hôp. auxiliaire 170, à Charenton, 19 nov. 1916.

Mme CABY, en religion mère THÉRÈSE, hôp. auxiliaire 133, à Paris.

Mme JACOBSON, née AROU, hôp. temporaire du Grand Palais, à Paris.

Mme LAYOT, hôp. auxiliaire 101, à Rennes.

Mme ZAMBAUX, née LULING, hôp. complémentaire 28, à Dinard.

Mme LEBRETON, ambulance 12/2.

Mlle GIVELET, ambulance 1/38.

Mme MARTIN PERROT, ambulance 12/2.

Mlle SIROS, hôp. auxiliaire 198, à Paris.

Mlle DALENÇON, hôp. auxiliaire 198, à Paris.

Mlle CARROUGET, hôp. auxiliaire 120, à Champigny.

Mme MARTIN née BROCARD, hôp. auxiliaire 120, à Champigny.

Mme BRÉVAL, hôp. auxiliaire 120, à Champigny.

Mme MONTÉZIN, hôp. auxiliaire 120, à Champigny.

Mlle LABAYE, hôp. civil de Vichy.

### Bronze :

Mlle HENTSCH, infirmière de l'U. F. F., hôp. Villemain, Paris, 7 oct. 1916.

Mlle AMIC (Corinne), infirmière, hôp. auxiliaire 120, à Marseille, 11 nov. 1916.

Mlle RIGAUDIAS (Eugénie), infirmière-major, hôp. auxiliaire 120, à Marseille, 11 nov. 1916.

Mme BROCCARD (en religion sœur LIDUVINE), infirmière, hôp. auxil. 120, à Marseille, 11 nov. 1916.

Mme COCCO (en religion sœur DELPHINE), infirmière, hôp. auxiliaire 120, à Marseille, 11 nov. 1916.

Mlle VAILLANT (Louise), infirmière, hôp. auxiliaire 120, à Marseille, 11 nov. 1916.

Mme MOREL, née PÉDARRIEU, infirmière-major de l'U. F. F., hôp. militaire de Nancy, 19 nov. 1916.

Mme GÉRARD, hôpitaux Tautouville et de Haroué.



## CITATION

## à l'Ordre du Jour de l'Armée

Madame LEFÈVRE (Suzanne), infirmière de l'U. F. F. au fourgon-cantine de la Presse, n° 5 :

« Malgré les fréquents bombardements auxquels la gare de Suippes « était soumise, a continué avec le « plus grand dévouement les soins « aux blessés de passage ou embarqués dans la gare ».

Mesdames SAYNSCHE née PEREZ, et JALLON, née PATRY, infirmières de l'U. F. F. au fourgon-cantine de la Presse n° 10 :

« Ont fait preuve d'un courageux « dévouement en se portant au « secours des blessés, lors du « bombardement de la gare de « Revigny ».

## NOMINATIONS

Comité de Cherbourg. — Présidente : Mme BOUCHER; Vice-présidentes : Mme CHAUPPE et Mme BOURGOGNE.

Carentan. — Présidente : Mme ARTU.

Batna. — Présidente : Mlle PRIME, en remplacement de Mme MANDUIT.

La Rochelle. — Présidente : Mme LANDRODIE.

Salonique. — Présidente : Mme MISRACHI.

Perpignan. — Présidente : Mme CRISTAU, en remplacement de Mme NON, nommée présidente d'honneur.

## ÉCHO D'ALSACE

## VILLE DE MASEVAUX (Alsace)

MASEVAUX, le 16 Janvier 1917.

Le Maire de MASEVAUX (Alsace Française), à Madame la Présidente de l'Union des Femmes de France, 16, rue de Thann, Paris (17°).

MADAME,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus un mandat de 1.000 francs.

Je vous adresse cette somme au nom des Sœurs des Ecoles et des jeunes filles

du territoire de Masevaux, qui ont organisé une vente d'ouvrages au profit des blessés.

La jeunesse Alsacienne est heureuse de vous prouver par cette offrande ses sentiments de vive sympathie.

Veillez bien agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Maire : J. HINCKY.

MONSIEUR LE MAIRE,

Vous ne pouvez savoir avec quelle émotion profonde, nous avons reçu votre si généreux don de 1.000 francs, venant de notre chère Alsace.

Cet argent, arrivé au nom des Sœurs des Ecoles et des jeunes filles du territoire de Masevaux, nous touche profondément !

Veillez exprimer à tous vos compatriotes, aux femmes, aux jeunes filles, aux enfants de votre beau pays, combien notre cœur bat avec les leurs.

Soyez, Monsieur le Maire, assuré de notre reconnaissance et de l'émotion profonde avec laquelle nous vous disons : « Merci ».

La Présidente générale de l'Union des Femmes de France.

S. PÉROUSE.

## AMIENS

## HOPITAL SOUS BARAQUES

de l'« UNION DES FEMMES DE FRANCE »

## HOPITAL 112

Voulant continuer à offrir l'hospitalité et assurer ses soins au plus grand nombre possible de blessés, malgré la reprise de nombreux locaux scolaires, transformés en hôpitaux depuis le début de la guerre, l'Union des Femmes de France s'est attachée à l'établissement d'hôpitaux baraqués, confortables, transportables et d'exécution rapide.

C'est ainsi qu'elle vient d'édifier l'hôpital d'Amiens, d'une contenance de 1.200 lits.

L'effort financier à faire était considérable; elle y a suffi, grâce à l'appoint de 52.000 francs fourni par sa Société annexe des Pavillons Démontables, qui avait érigé les hôpitaux baraqués de SAINT-POL, maintenant cédés aux Anglais, et celui mis à notre disposition par le Comité de Rouen, qui, malgré le développement considérable donné à ses hôpitaux, trouve encore, à son grand honneur, le moyen de concourir à toutes les œuvres intéressant le soldat, combattant, malade ou prisonnier, ce dont nous ne saurions trop le féliciter; grâce enfin à une somme de

322.000 francs fournie par le Siège central.

C'est ainsi, qu'après une série de pourparlers et de conventions avec le Ministre de la Guerre, l'« U. F. F. » a édifié aux portes d'Amiens, sur le terrain dit « terrain des Sports », le magnifique hôpital sous baraques de 1.200 lits, dénommé : « Hôpital complémentaire 112 », et portant la mention : Union des Femmes de France.

Le 18 février 1916, l'U. F. F. proposait à M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé Militaire, la construction et l'installation complète à ses frais d'un hôpital baraqué de 120 ou 240 lits.

Après la guerre, ces baraquements seraient transportés dans une région à climat tempéré pour servir à hospitaliser les victimes de la guerre et, avant toutes autres, les victimes de la tuberculose.

Le coût de cet hôpital de 240 lits, complètement installé, y compris la literie, est de 322.172 francs.

A cette combinaison, M. le Sous-Secrétaire d'Etat a préféré celle-ci, qui, avec participation de l'Etat, permettait de porter la contenance de 240 à 1.200 lits: l'U. F. F. se chargeant exclusivement de la fourniture des baraquements, le service de Santé, de celle du mobilier et du matériel médico-chirurgical, aux conditions suivantes :

L'Union des Femmes de France resterait en possession de cet hôpital et de ce matériel pendant toute la durée de la guerre et en ferait l'emploi prévu par la lettre du 18 février 1916;

La Société serait autorisée à conserver la libre disposition de cet hôpital après la guerre pendant tout le temps qu'elle consacrerait cette formation sanitaire au traitement et à l'hospitalisation des blessés et des malades incurables de la guerre.

Il a été depuis précisé que :

1° Le Service de Santé aura la Direction de cet hôpital. Il fournira le personnel et le matériel d'exploitation et de couchage ainsi que la main-d'œuvre pour l'édification des baraquements, des canalisations, etc.;

2° Les places d'infirmières de cette nouvelle formation seront réservées exclusivement au personnel de l'Union des Femmes de France;

3° Seule, la dépense de construction de ces baraquements incombe à la Société; toutes les autres dépenses, les accessoires de transport, démontage, installation, etc., étant supportées par le Service de Santé;

4° Il serait peint sur les baraquements dont il s'agit et pour les identifier la mention : UNION DES FEMMES DE FRANCE, etc.;

5° L'Union des Femmes de France aura la facilité de reprendre à la fin de la guerre et, au plus tard, dans les 3 mois qui suivront la cessation des hostilités, les baraquements en question sous la seule condition que la Société en fasse à ce moment l'usage prévu;

6° Les places d'infirmières de la nouvelle formation ou de celles qui pourraient être ultérieurement constituées à l'aide des baraquements en question seront réservées exclusivement au personnel de la Société et ces infirmières seront nourries et logées.

RAPPORT  
SUR LA MISSION VERNES

ARMÉE D'ORIENT

Septembre - Novembre 1916

MADAME LA PRÉSIDENTE,

Partis de Paris le 12 septembre, nous avons dû attendre à Toulon jusqu'au 17, le départ du Navire-Hôpital le Vinh-Long qui nous a débarqués dix jours après à Salonique, ayant fait escale à Corfou, pour y prendre le matériel sanitaire qui avait servi aux Serbes dans l'île de Vido.

Pendant notre séjour à Toulon, nous avons pu nous rendre compte de l'autorité et de l'activité déployées par Mme BLONDLAT, Présidente du Comité local de l'U. F. F., dont l'hôpital 105, boulevard Tessé a été porté de 80 à 190 lits. Cet hôpital, très apprécié par le Service de Santé, reçoit aujourd'hui de préférence, toutes les infirmières à hospitaliser, revenant de Salonique. En plus du service de l'hôpital, Mme BLONDLAT a organisé de compte à demi avec la S. B. M., une cantine de quai qui ravitaille les blessés et malades au moment de leur débarquement. Lorsque le Navire-Hôpital La France arrive avec ses 2.500 malades ou convalescents, vous pouvez vous rendre compte des quantités de bouillon, lait, thé, que ces dames doivent distribuer pour le grand réconfort des malades encore bien fatigués par leur voyage en mer.

Il arrive parfois deux à trois navires par semaine, aussi le travail de la cantine n'est pas une sinécure et il faut féliciter les deux Comités locaux de savoir trouver les ressources nécessaires pour subvenir aux frais considérables de cette cantine.

Comme vous le savez, nous avons pour mission principale de remettre au Service de Santé et de faire fonctionner les automobiles de Stérilisation chirurgicale établies avec les fonds recueillis par la Croix-Rouge Française de Melbourne, ainsi que les étuves de désinfection, — matériel construit sur les données de M. le docteur BOULOMIÉ — pour permettre l'organisation, sur le front, de groupements chirurgicaux mobiles.

Or, pendant notre séjour à bord du Vinh-Long, nous nous étions liés avec le Médecin-major de 1<sup>re</sup> classe

C'est conformément à ces conventions, qu'a été édifié sur un terrain, sis à Amiens, dit « Terrain des Sports », 30 baraquements démontables du type FAVARON, de 34 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur.

Sept de ces baraquements acquittés par l'Union des Femmes de France sur ses fonds personnels, restent sa propriété.

Elle pourra donc, lors de la dissolution de la formation à laquelle ils sont actuellement incorporés, en faire tel usage qu'il lui plaira.

Quant aux 23 autres, dont la dépense a été faite avec le concours du Service de Santé, ils sont dès à présent la propriété de l'Etat, mais l'Union des Femmes de France en aura la jouissance pendant la guerre et après la guerre pendant tout le temps qu'elle consacrerà ces baraquements au traitement et à l'hospitalisation des blessés, malades ou incurables de la guerre.

Ces baraquements ont été exécutés pour le compte de l'Union des Femmes de France par M. FAVARON, entrepreneur de charpente à Paris, au prix unitaire de 14.000 francs l'un, en sorte que la dépense totale s'est élevée à la somme de 322.000 francs.

A cette somme, s'ajoute celle de 98.000 francs, représentant le prix de 7 baraquements, appartenant en propre à l'« U. F. F. ».

Une somme sensiblement égale à celle qui a été dépensée pour la construction des baraquements, a été fournie, en outre, par le Service de Santé pour l'installation et l'ameublement des salles des blessés, des salles d'opérations et de pansements, des services de radiographie, de désinfection et autres, des services annexes, de la voirie, etc.

C'est ainsi que s'est constitué l'hôpital 112, maintenant achevé, avec tous ses services généraux admirablement organisés, sous l'impulsion de son Médecin-Chef, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe, docteur LAVAL, avec ses voies d'accès et allées bien entretenues, sa chapelle et autres constructions annexes bien installées.

L'aspect en est imposant et agréable. Les baraques à double paroi et double plafond, largement éclairées et aérées, peintes en blanc à l'intérieur, bien chauffées, en font un hôpital équivalent, par son confortable et sa bonne disposition, à un hôpital sédentaire.

Nos dames infirmières y font un service des plus actifs et des plus intéressants, mais par contre assez pénible, ce qui leur mérite toute notre reconnaissance.

L'Union des Femmes de France a fait là une belle et utile fondation qui lui fait grand honneur. Nous tenons en le constatant à en remercier tous ceux qui ont contribué à son exécution et toutes celles qui se dévouent à son bon fonctionnement.

Le 2 décembre 1916, la réception officielle en a été faite en présence de Mme la présidente générale, M. le secrétaire général de l'« U. F. F. » et MM. les représentants de M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre et de la direction régionale du Service de Santé.

Docteur P. BOULOMIÉ.

Le FILLIATRE, Chirurgien des hôpitaux de Paris, précédemment Médecin-Chef de l'Ambulance chirurgicale automobile N° 21. Il se rendait à l'Armée d'Orient, sur la demande du Général Cordonnier, pour organiser auprès de lui, un service analogue. Naturellement, le docteur LE FILLIATRE nous a demandé de faire notre possible pour que notre matériel lui soit attribué, car il savait bien qu'il ne trouverait rien de semblable à Salonique.

Nous avons donc, dès notre arrivée dans cette ville, orienté nos démarches auprès du Directeur supérieur du S. de S. M., le Médecin-Inspecteur RUOTTE, dans ce sens.

Ce n'est que douze jours après notre arrivée, que nous avons reçu l'ordre de nous préparer à partir pour Eksissou où se trouvait le Q. G. Mais, au moment de partir, ordre nous a été donné de pousser jusqu'à Florina, à 25 kilomètres de Monastir.

Avant de vous parler de notre voyage à Florina, il n'est que temps de revenir en arrière et de vous entretenir du Comité local de l'U. F. F. à Salonique de notre infirmière-major générale, Mme BRUNET, et de nos infirmières-major : Mlle Jeanne DE JOANNIS, de Mme TEISSIER DU CROS.

Le choix de Mme MISRACHI comme Présidente du Comité, en remplacement de Mme DUMONT, rentrée définitivement en France, nous a paru répondre exactement à la situation locale.

Mme MISRACHI, italienne de naissance, devenue française par son mariage, est pleine de dévouement; elle consacre avec sa fille, toutes ses matinées au service des malades, prend son service de garde de nuit à son tour, et est adorée de tous. Sa haute situation mondaine, la confiance que lui témoigne le Général SARRAIL, lui créent une place à part dans la Société de Salonique, qui a recours à la Présidente de l'Union, pour toutes les démarches importantes à faire auprès du Général en chef de l'A. O. et du Directeur du S. de S.

Le siège du Comité de l'Union est établi dans les bâtiments construits au centre de la ville par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, où elles ont ouvert, depuis de longues années, un hôpital connu sous le nom d'Hôpital Français. Malheureusement, le local mis au 3<sup>e</sup> étage à la disposition de l'U. F. F. est très restreint et n'a permis que l'installation de 20 lits. Cet hôpital auxiliaire de l'U. F. F.



est recherché par tous les militaires comme celui où l'on est le mieux soigné et ils font tous l'impossible pour y être hospitalisés.

Toutes les dames du Comité viennent, à tour de rôle, assister Mme TEISSIER DU CROS, infirmière-major, qui entoure ses malades des soins les plus attentifs, sous la direction du dévoué docteur CHAKI.

Il ne faut pas envisager la possibilité d'augmenter le nombre de lits, car les fonds du Comité sont très limités, et il est impossible de trouver à louer un local dans la ville, à des prix abordables.

Telle qu'elle, cette formation se suffit à elle-même; elle maintient le Pavillon de l'Union déployé sur le seul hôpital installé en ville; elle affirme l'existence du seul Comité local de la Croix-Rouge Française.

Prochainement, l'action du Comité s'étendra au Camp intermédiaire, dépôt de passage des troupes de l'A. O. Ce camp, situé à cinq kilomètres de la ville, contient environ 5.000 hommes. D'accord avec le Major des Camps, toutes facilités nous ont été données pour la création d'un Foyer-Cantine du soldat; ceux-ci ne pouvant communiquer, le soir, avec la ville, trouveront là une salle de repos. Une somme de deux mille francs a été remise, en votre nom, au Comité, pour subvenir aux premiers frais de cette cantine appelée à rendre les plus grands services.

#### HOPITAUX TEMPORAIRES

L'œuvre accomplie à Salonique par les infirmières de l'Union, dans les hôpitaux temporaires, s'est exercée sur une échelle autrement importante. En effet, les hôpitaux temporaires Nos 1 et 5, situés l'un à Zeitenlik à l'ouest, l'autre à l'est de la ville, dans le quartier des campagnes (distants de 8 kilomètres) sont disposés pour recevoir chacun de 1.500 à 1.800 malades.

Les deux équipes de Mme BRUNET, infirmière-major générale, et de Mlle DE JOANNIS, infirmière-major, hélas! — trop peu nombreuses pour un aussi grand nombre de lits — avaient traité au 1<sup>er</sup> octobre plus de 20.000 malades.

M. le Médecin-Chef GEYSEN, de l'hôpital 5, en nous recevant la première fois, dit à Mme VERNES :

« Madame, je suis rempli d'admiration devant la vaillance de Mme BRUNET et de son équipe; lorsque nous, hommes, nous nous trainions à peine par des températures de 44° sous les tentes et

« de 39° dans les baraques Adrian, « ces dames circulaient alertes au « milieu des malades, dans une « fournaise telle que nous arrivions « avec peine à trouver l'eau nécessaire pour les tisanes.

« Malgré une fatigue extrême, « chacune a assuré sans défaillance « un service de 150 à 180 lits. « Madame, dites bien à Mme PÉROUSE que je ne sais comment « témoigner ma reconnaissance à « l'U. F. F. pour m'avoir envoyé des « infirmières aussi capables et aussi « dévouées ».

Nous avons reçu les mêmes éloges à l'hôpital N° 1, où Mlle J. DE JOANNIS, infirmière-major, gravement atteinte par le paludisme et la fièvre typhoïde, a dû être évacuée en France au moment de notre arrivée. Comme vous le savez, elle vient de reprendre son service après un trop court séjour de repos en France.

Ces deux hôpitaux, sont les seuls ayant des équipes complètes de dames de l'U. F. F. Des autres, au nombre de 12 en plus de ceux-ci, existent à Salonique, l'un fonctionne avec une équipe de la S. B. M., les autres avec des équipes d'infirmières bénévoles et d'infirmières militaires.

Comme vous le voyez, l'U. F. F. est seule à avoir deux grands hôpitaux sous sa bannière.

Mme BRUNET a su maintenir une discipline sévère dans son hôpital, qui est cité comme exemple dans le Service de Santé qui, en juste récompense de leur mérite, vient de décerner la Croix de Guerre à :

Mlle Octavie de JOANNIS,

Mme J. LEUNE,

infirmières de notre Société.

#### HOPITAL CHIRURGICAL DE FLORINA

L'appui le plus important donné par l'Union, au Service de Santé de l'A. O., a été la possibilité pour lui d'installer dix jours environ après le départ des Bulgares, un hôpital de grande chirurgie à Florina, et cela grâce au matériel automobile sanitaire apporté par nous.

Permettez-moi, à ce sujet, de citer quelques passages des lettres adressées à Mme PÉROUSE, de l'Ambulance de Campagne 1/51 :

« Nous venons d'arriver, le docteur LE FILLIATRE, Mme VERNES et moi à Florina, ayant mis deux jours pour parcourir 180 kilomètres avec nos deux autos. Chacune portait environ 1.500 kilos

« d'objets divers nécessaires pour « l'organisation de l'Hôpital Chirurgical que va créer le docteur LE FILLIATRE.

« Nous avons pu passer, sans nous « ensabler, le terrible passage de « 4 kilomètres de sable qui borde le « lac d'Ostrovo. Seules, les voitures « légères Ford, passent assez facilement, aussi étions-nous très inquiets avec les nôtres si chargées. « Nous avons heureusement triomphé de tous les obstacles, chantant les passages qui nous paraissent les plus solides.

« Enfin, après une heure anxieuse, « nous avons atteint la route rocheuse qu'il fallait gravir pour « passer le col de Gornicevo (963 mètres) pour regagner la plaine de Florina en passant par Banica.

« L'accueil fait aux délégués de l'Union, par M. le Médecin-Principal VISBECQ, directeur du Service de Santé du Q. G. de l'A. O., nous a vraiment touchés. « Il a félicité Mme VERNES d'être la première femme française qui ait pu apporter son appui au Service de Santé, dans cette ville dénuée de tout... sauf de visites d'avions,

« Dès le lendemain matin, le docteur VISBECQ, avec sa décision habituelle, a affecté une caserne grecque située à un quart d'heure de la ville, pour y installer l'hôpital de chirurgie. Aussitôt, nous avons travaillé sans relâche avec le docteur LE FILLIATRE et une corvée de zouaves, pour nettoyer, réparer les planchers, mettre des toiles aux fenêtres, remplacer les carreaux cassés, coudre un grand drapeau Croix-Rouge avec des toiles de paille et une ceinture de zouave, démonter de l'auto les appareils de stérilisation pour les remonter dans la salle affectée à la Stérilisation, préparer les compresses, les stériliser, etc. Installer 25 lits complets en attendant la suite, prévue pour 450.

« Quatre jours après notre arrivée, nous étions en mesure d'opérer.

« Dans l'après-midi, un grand blessé venant de Kenali, a pu être conduit à l'hôpital de chirurgie; il avait une jambe hachée et de nombreux crapouillots dans le corps; il était à bout de forces après un douloureux transport à dos de mulet. Remonté au sérum, il a été immédiatement amputé. Bien soigné, il aura probablement été sauvé, grâce aux dons de l'Union ».

Avant de quitter Salonique, j'ai été heureux de recevoir du docteur VANDENBOSCHE, directeur-adjoint du Service de Santé à Salonique, la lettre suivante :

1<sup>er</sup> novembre 1916.

« CHER MONSIEUR,

« J'ai eu le plaisir de voir ces jours-ci, en très bonne forme, l'installation de l'hôpital de Florina.

« LE FILLIATRE a très bien utilisé le matériel que vous avez mis à sa disposition et qui a rendu de réels services. VISBECQ m'a chargé, pour Mme VERNES et vous, de son meilleur souvenir. Il

« Voulez-vous faire agréer mes hommages respectueux à Mme A. VERNES, tous mes souhaits de voyage, si je n'ai le plaisir de vous revoir, joints à mon meilleur souvenir. »

Rien ne pouvait nous être plus agréable que de constater, au moment de quitter Salonique, que le matériel donné par l'Union avait trouvé son juste emploi.

L'Ingénieur-Conseil,  
Amédée VERNES.

#### PROPAGANDE GÉNÉRALE

Nous informons nos présidentes de province, qu'à partir de Janvier 1917, le Bulletin de Guerre réservera une place spéciale au chapitre de la Propagande, destinée à recevoir les communications de nos Comités de Province.

Nous serons donc très reconnaissantes à Mesdames les Présidentes de bien vouloir nous faire parvenir le plus tôt possible un compte-rendu de la vie de leurs Comités depuis le début des hostilités : Création et ouverture d'hôpitaux, Œuvres d'Assistance locales, Cantines, Ouvroirs, Dispensaires, Envois au front, aux Prisonniers, Cercles ou Abris du soldat, en un mot tout ce qui a trait au fonctionnement de l'Union depuis la guerre, tout ce qui est né des initiatives généreuses de nos dévouées collaboratrices dont le zèle et la bonté ont su adoucir, nous le savons par maints exemples, les souffrances de nos chers blessés, l'existence héroïque et rude de nos vaillants soldats, la détresse de nos prisonniers et parfois aussi celle des êtres chers que nos Défenseurs ont laissés derrière eux.

Nous offrirons bien volontiers l'hospitalité à cette liste d'or des œuvres de guerre de l'Union. Nous n'en pourrions donner qu'une énumération TRÈS SOMMAIRE, la place nous faisant défaut, pour la reproduire dans ses détails, mais nous savons assez de quels sentiments sont animés le cœur et l'âme des Françaises pour être certaines qu'elles ont eu leur

plus grande récompense dans la haute pensée du bien qu'elles ont fait et dans la satisfaction du devoir accompli.

Nous tenons néanmoins, si nous ne pouvons les nommer toutes, à dire quelle fut leur action en ces temps de sacrifice et de dévouement, et quelles œuvres ont été créées par elles.

H. H.-G.

N. B. — Nous avons cru pour le bon ordre de ces insertions, devoir les classer par Corps d'Armée.

C'est donc par la 1<sup>re</sup> région de Corps d'Armée que s'ouvrira la liste des Comités de Province.

Nous remercions nos correspondantes qui ont bien voulu nous fournir ces renseignements déjà demandés en mai 1916 pour le musée du Service de Santé, au Val de Grâce.

#### GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

En ce qui concerne les présidentes du Gouvernement militaire de Paris et des arrondissements de Paris, nous rappelons que Madame BARBIER-HUGO dans un rapport à l'Assemblée des Présidentes du 8 juillet, a résumé les services éminents rendus par leurs Comités et leurs Groupes.

Elle sera heureuse de faire publier dans le Bulletin les notes qui lui feraient connaître l'activité bienfaisante de l'Union des Femmes de France dans Paris et la banlieue.

#### HOPITAL 168

Le Conseil central s'excuse auprès de Madame FIANT, la zélée directrice de l'hôpital du 3<sup>e</sup> arrondissement, de l'omission involontaire commise dans le Bulletin n° 8.

Cet hôpital a fonctionné dès le début de la guerre, installé d'abord rue Turbigo, à l'Hôtel Moderne, il a été transporté rue de la Vistule, dans la propriété de M. LOMBARD, offert généreusement à l'Union : il peut recevoir quarante blessés.

Le Conseil central félicite chaleureusement Madame FIANT et ses collaboratrices et collaborateurs.

#### COMITÉ D'ALEXANDRIE

La place nous manque malheureusement dans le Bulletin, pour publier les très intéressants rapports qui nous parviennent de nos divers Comités. Ils paraîtront ultérieurement dans un travail d'ensemble sur les actes de « l'U. F. F. » au cours de la Grande Guerre.

Nous ne saurions toutefois, ne pas signaler aujourd'hui l'effort considérable qui a été fait par certains de nos Comités à l'étranger, non seulement pour les en louer, mais pour inspirer à d'autres le désir de suivre leur exemple.

Ces réflexions nous sont suggérées par le rapport que nous a récemment transmis le Comité d'Alexandrie. Nous en extrayons les passages suivants :

#### CROIX ROUGE FRANÇAISE UNION DES FEMMES DE FRANCE COMITÉ D'ALEXANDRIE NOTICE SUR LES HOPITAUX

Au mois de Janvier 1914, alors que rien ne faisait prévoir l'affreux conflit qui devait mettre aux prises les grandes nations de l'Europe, Mlle DALIGNY, infirmière déléguée de l'Union des Femmes de France, entreprenait un voyage de propagande en Egypte, et, dans une conférence inoubliable, elle posait à Alexandrie les premières bases du Comité local de l'Union des Femmes de France.

Madame LE MOINE, qui en fut la première présidente, organisa immédiatement avec le concours des docteurs LEGRAND et BOULARD des cours théoriques et pratiques, qui furent suivis avec zèle par un groupe de jeunes femmes et de jeunes filles.

Avant la clôture des cours, M. Francis LALOE, vice-président de la cour d'appel mixte, fit une éloquente conférence sur le but de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Au moment de la déclaration de guerre, la majeure partie des membres du Comité et notamment la présidente, Madame LE MOINE, et la vice-présidente Mme DEMIRGIAN, se trouvaient en France. Ce fut Mme DE REFFYE, présidente d'honneur, qui prit la haute direction du Comité et bientôt, grâce à son esprit d'initiative et à son activité, des sommes importantes furent recueillies et envoyées à Madame PÉROUSE.

Sous la direction intelligente et active de Mme MONNERAT, un ouvroir fut fondé; on y confectionna de grandes quantités de vêtements et de tricots pour nos soldats du front, ainsi que du linge d'ambulance.

Lorsque, au mois d'avril 1915, l'expédition des Dardanelles fut décidée, nos alliés anglais s'engagèrent d'abord à recevoir nos blessés avec les leurs à l'hôpital de San Stefano, mais, leur nombre dépassant toutes les prévisions, il devint nécessaire d'assurer la charge de soigner les nôtres.

La Croix-Rouge d'Alexandrie se mit immédiatement à la disposition du Service de Santé pour l'aider



dans l'installation de hôpitaux devenus indispensables. L'argent faisait défaut, puisque la majeure partie des souscriptions avait été adressée à Paris, mais Mme DE REFFYE compta avec raison sur la générosité des Français et des amis de la France, si nombreux en Egypte. Les médecins civils de la ville vinrent, en grand nombre, offrir spontanément leur concours et la question des locaux fut vite résolue, grâce à l'influence de notre présidente. C'est ainsi que la famille sultanienne mit un palais à la disposition de l'œuvre; les pères Jésuites et les frères des écoles chrétiennes offrirent leurs maisons de campagne à titre gracieux; l'hôpital Austro-Hongrois et deux écoles Allemandes furent réquisitionnées.

A) La vaste maison de campagne des Frères, située au dehors de la ville, fut affectée aux petits malades et convalescents; plus tard, on y envoya des blessés Sénégalais. Cet hôpital auquel on donna le nom de *Parmentier*, fut prêt en quelques jours; il comprenait, en dehors des salles de malades, une salle d'opération sommaire, mais bien comprise et contenait 290 lits, dont 110 furent complètement fournis par les Frères. Sur ces 290 lits, 160 se trouvaient dans un immense baraquement, construit à la hâte dans le parc; on n'y plaça que des blessés et malades légèrement atteints; une seule infirmière-major Mme MONFERRATA, s'y dévoua pendant 9 mois consécutifs, avec un zèle qui ne connut pas de défaillance.

Les autres infirmières-major de la fondation, furent Mmes GORRA et RODOCANACHI, auxquelles succédèrent Mme SERGEANT et Mlle NAHAS. Les infirmières furent Mmes CAPET, DELPRAT, MICHAÏLIDIS et Mlles AGOPIAN, AGOSTINI, GUILLOTIN et SÉGUIER.

Le Frère SAMUEL fut l'auxiliaire dévoué de Mme CORRA; tous deux méritèrent, ainsi que Mme DE REFFYE, notre présidente, et Mme DEMIRCIAN, infirmière-major de l'hôpital LARREY, d'être cités à l'ordre du jour (régiment) et tous les quatre furent décorés de la Croix de Guerre.

Les médecins civils, le docteur CEGAN et le docteur FAYARD, chirurgien dentiste, desservirent cet hôpital avec le plus grand dévouement.

L'hôpital fonctionna du 23 avril 1915 au 6 février 1916, le nombre des hospitalisés fut d'environ 2,500.

B) — Le second hôpital, baptisé *Hôpital Larrey* fut organisé en trois jours dans une des écoles allemandes réquisitionnées; il contenait 224

lits. Les locaux s'y prêtant, on en fit un hôpital chirurgical aménagé de façon à recevoir les grands blessés.

Comme il était impossible de se procurer sur place le matériel et les instruments, le docteur BRIAND, secrétaire général du conseil sanitaire maritime et quarantenaire, prêta tout son matériel de stérilisation, d'opérations et d'ophtalmologie, ainsi qu'une partie de ses instruments, ce qui permit de se mettre à l'œuvre sans attendre les boîtes chirurgicales du Service de Santé.

D'autre part, M. MASSON, directeur des agences du Crédit Lyonnais, en Egypte, voulant assurer à nos blessés tout le confort possible, dota l'hôpital d'un matériel homogène des mieux compris. Grâce à son inlassable générosité, rien n'a jamais manqué.

La pharmacie fut créée de toutes pièces par M. Ferdinand MUGNIER, lauréat de l'École supérieure de pharmacie de Paris, pharmacien français d'Alexandrie, qui, pendant les dix mois, assura son fonctionnement.

Les médecins civils qui prêtèrent leur concours au chirurgien militaire, directeur de l'hôpital LARREY, furent les docteurs BRIAND, CANDOVAS, COGNARD, GEBELE, LAMBOSSI, ORFALI et M. SCHEMALI, dentiste.

Une seule infirmière-major, Mme DEMIRCIAN, fut désignée pour organiser l'hôpital; elle assura en outre toute la charge de la direction, s'occupant aussi de la salle d'opérations et des grands blessés. Elle resta à son poste du 1<sup>er</sup> mai 1915 au 27 février 1916.

Les infirmières des salles furent Mesdames BANNOUT, CANIVET, GUÉRIN, KLÉBER, LAURELLA, LOUFFALLAH, MAPIER, RODOCANACHI, SIMOND, SOUBHI BEY GHALI, ZANANIRI et Mesdemoiselles DANON, ERLANGER, FITTE, ROCHE, SALFATI, SIMIAN, plus quatre religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

Il convient de mentionner tout particulièrement Mme SIMOND qui se voua au service des grands blessés avec le plus grand et le plus intelligent dévouement.

L'hôpital LARREY fut le seul à recevoir les prisonniers blessés, turcs et bulgares, qui reçurent les mêmes soins attentifs que les nôtres.

Pendant deux mois d'été, on fut obligé, en raison du nombre croissant des contagieux, d'aménager un grand service, bien isolé des autres, où l'on hospitalisa 85 typhiques dont la plupart étaient blessés. Le F. DE BOISSIEU, aumônier de l'hôpital, ne cessa pas de s'occuper d'eux, toujours prêt, de nuit comme de jour, à répondre à leur appel, avec un zèle

admirable et sans se soucier de sa propre santé; il contracta à leur chevet la fièvre typhoïde, qui, malheureusement l'emporta en quelques jours.

Le nombre des hospitalisés à Larrey fut de 997.

C) L'ancien hôpital Austro-Hongrois s'ouvrit aussi à nos blessés, le 1<sup>er</sup> mai 1915, sous le nom d'hôpital DESGENETTES, il comprenait 106 lits. Tout y était organisé selon les dernières données de la science et l'on put y soigner les très grands blessés.

Les religieuses françaises de la délivrance, qui la dirigeaient auparavant, furent priées de continuer leurs services et quelques dames infirmières leur furent adjointes; ce furent Mesdames AGHION, BARTAU, CHANDELIER, DAHAN, NEMAN, FELIX, FAURE, GAILLARDOT, GUINARD, MALVIDIS, MITARAH, RALLI et Mesdemoiselles LEGRAND et MABARDI.

M. HERAUT assura généreusement le bien-être des blessés.

Le docteur CALZOLARI, chirurgien en chef de l'hôpital, fut maintenu à son poste et continua à prodiguer ses soins avec autant de talent que d'abnégation. Grâce à lui, de nombreux blessés que l'on croyait condamnés purent revoir le pays national. Il fut assisté par les docteurs CAUSSAS et PROLASO.

L'hôpital fut ouvert du 1<sup>er</sup> mai 1915 au 10 mars 1916.

D) Ce fut aussi le 14 mai que l'hôpital PASTEUR, campagne des Pères Jésuites, ouvrit ses portes aux malades. Les élèves et les anciens élèves des Frères, en souvenir de leurs aînés, qui venaient de tomber au champ d'honneur, voulurent contribuer pour la plus grande part aux frais d'installation; 150 lits furent organisés.

Situé en dehors de la ville, près de la mer, l'hôpital était tout indiqué pour abriter les contagieux; les principales maladies soignées furent: l'érysipèle, la scarlatine, la dysenterie et la méningite.

Les médecins civils qui donnèrent leurs soins dévoués furent les docteurs COLLORIBI, BEY et TREKAKI. La direction fut assumée par les Pères Jésuites (P. GIUSTINANI, puis P. KERSANTE.)

Les infirmières-major furent successivement: Mlles DE VERNAUX, BRUNEL, Mme LENOEL. Les infirmières furent Mmes AGOSTINI, BERECCHETTI, CECCHI, GIUSTINIANI, KARTULIS, PUPIKOFER, ROCCA; Mlles Edde MEJEAN, MONNERAT, NAHAS, WEILL.

L'hôpital fut ouvert du 1<sup>er</sup> mai 1915 au 1<sup>er</sup> janvier 1916; il reçut environ 550 malades et quelques blessés.

E) De son côté le Lycée Français installe, entièrement à ses frais, l'hôpital *Olot Bey*, dans une des écoles allemandes réquisitionnées. Les élèves fournirent 90 lits complets ainsi que tout le linge nécessaire.

Les médecins civils qui y donnèrent leurs soins furent les docteurs MILONAS et NAHAS. Mmes CHANDELIER, PAGILLON et RODOCANACHI, s'y succédèrent comme infirmières-majors. Mmes LE BEAU, PITROCAS, RAYBAUD, SAVIGIEN et Mlles BEDARRIDES, CHAOUÏ, DREUILH, GUEDE, MIRANDOLI, NAHAS et PAGNON y furent infirmières.

L'hôpital n'ayant qu'une petite salle d'opérations ne put recevoir que des blessés légers. Il en hospitalisa 195 du 4 mai 1915 au 10 mars 1916.

F) Le sixième hôpital fut l'hôpital *Kleber*, plus connu sous le nom d'hôpital *Mansour*, aménagé dans un vaste palais offert par la famille sultanienne. Son éloignement de la ville en faisait l'endroit désigné pour soigner les soldats atteints de maladies contagieuses (fièvre typhoïde, dysenterie, méningite cérébro-spinale, etc...)

Cet hôpital qui comprenait 280 lits, n'eût pas de bienfaiteur attitré; tout y fut fourni et organisé par la *Croix-Rouge*; cependant il est juste de dire que la pose des conduites d'eau et de l'électricité a été due à la générosité de la Compagnie LEBON, dirigée par MM. BOURGEOIS et LAMS.

On n'eût à regretter pendant le fonctionnement de l'hôpital, que 20 décès, chiffre très minime si on le rapproche du nombre considérable de blessés qui y furent soignés.

Les médecins civils qui y donnèrent leurs soins furent les docteurs FARRAH, HARD, HADGES, KHOURY, MRAGEL et SALAMA. Mme JACOB, la princesse DE POIX, de la Société Française de Secours aux blessés, Mmes BARDA et ANHOURY se succédèrent comme infirmières-major. La direction était confiée à des religieuses de l'Ordre des Filles de Charité de Besançon, qui, étant en assez grand nombre, purent se charger en grande partie des soins délicats à donner aux malades. Les infirmières qui les aidèrent furent Mmes BARD, BENEDEUCCI, DECUSON, FAURE, LAKAR, LEMAIRE, POITOU, POUX, SURBEK, TOUCHARD; Mlles GORRA, MARTIN, PATARAKI, TILK, TRIAL.

L'hôpital fut ouvert du 16 mai 1915 à fin janvier 1916.

G) Quelques officiers et soldats, parmi les plus grièvement blessés, furent aussi soignés à la Maison de Santé du docteur LEGRAND, médecin français du service sanitaire, qui

employa tout son talent de chirurgien et tout son dévouement à éviter l'amputation des membres qui paraissent condamnés.

H) Un certain nombre de nos blessés furent également soignés dans d'autres hôpitaux de la ville. Là, le rôle du Comité ne put être qu'accessoire; cependant, Mmes LAMES et PAPIN y portèrent un dévouement assidu.

L'honneur de ces fondations doit revenir à Mme de REFFYE, qui a mis au service de nos blessés les ressources d'une inlassable activité. Elle a prodigué tout son temps pour assurer la bonne organisation de nos hôpitaux. Elle a su attirer, entretenir les bonnes volontés de tous et obtenir la continuité de leur participation, soit active soit pécuniaire.

Les médecins civils ont été admirables, les infirmières à la hauteur de leur tâche. Tous et toutes, malgré la chaleur accablante de l'été 1915, restèrent vaillamment à leur poste et contribuèrent par leurs soins et leur bonne humeur à rendre la santé à nos braves soldats. Elles leur donnèrent l'illusion des soins de la famille, de telle sorte qu'ils disaient en sortant de l'hôpital: « Ce qui nous a fait tant de bien, c'est que l'on s'est occupé de notre moral autant que de nos souffrances, et nous nous sentions guéris avant de l'être définitivement. »

Le conseil Central de « l'U. F. F. » félicite et remercie de grand cœur ses distinguées collaboratrices d'Alexandrie de leur activité, de leur dévouement et de leur succès et compte sur elles; ce qu'elles ont fait étant un sûr garant de ce qu'elles feront en cas de nouvelles nécessités.

## INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA GUERRE  
Cabinet du SOUS-SECRETÉNAIRE D'ÉTAT  
DU SERVICE DE SANTÉ  
1<sup>re</sup> DIVISION TECHNIQUE DU CONTENTIEUX  
N<sup>o</sup> 17422 3/7

## HOPITAUX FERMETURE & RÉINSTALLATION

NOTE POUR LE BUREAU MILITAIRE de la CROIX-ROUGE

Le Service du Contentieux de la 1<sup>re</sup> division technique est d'avis de laisser en tout état de cause à la charge des Sociétés d'Assistance, les frais de remise en état

des locaux occupés par des hôpitaux auxiliaires, même lorsque l'évacuation des dits locaux se produit par suite d'un ordre du Service de Santé.

Cette solution est, du reste, conforme aux dispositions de l'article 98 de l'Instruction du 3 mai 1913, sur les ressources du Territoire National, pour l'hospitalisation des malades et blessés de l'Armée.

L'ordre donné par le Service de Santé aux Sociétés d'assistance d'évacuer certains locaux, doit en effet, être considéré comme un ordre de fermeture de l'établissement hospitalier fonctionnant dans ces locaux, et entraîner par suite toutes les conséquences qu'y attache l'Instruction du 21 mai 1913, spécialement la remise en état des locaux.

Mais la Société d'assistance touchée par un ordre de fermeture n'est pas obligée de rouvrir un autre hôpital. C'est pourquoi si elle en exprime le désir ou si elle y consent, à la demande du Service de Santé, les conditions d'ouverture de cette nouvelle formation devront être discutées.

Une convention à intervenir entre la Société d'Assistance et le Service de Santé devra régler pour chaque cas d'espèce avec toutes les précisions utiles, les modalités particulières de la réinstallation et de la fermeture de l'établissement à rouvrir.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat et p. s. o. :

Le Directeur-Adjoint,  
Signé : Illisible.

## Pour les Victimes Militaires de la Tuberculose

### APPEL

L'assistance aux tuberculeux de l'armée, que l'U. F. F. a été la première à faire entrer dans la pratique par sa fondation de Tonnay-Charente, s'impose à tous aujourd'hui comme un devoir social de premier ordre.

Les cas nombreux de réforme pour tuberculose ont ému l'opinion et appelé l'attention sur la triste situation faite aux tuberculeux réformés, et la nécessité de leur assurer une assistance spéciale, dans l'intérêt de leur famille et de la race française, aussi bien que dans leur intérêt propre.

Dès lors, on s'est mis à l'œuvre et, sous l'impulsion du Comité Central d'Assistance aux Anciens Militaires Tuberculeux, un large développement a été donné aux Institutions existantes, dispensaires, service des visiteurs et visiteuses notamment, et la direction de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques au Ministère de l'Intérieur a provoqué la création de nombreux établissements spéciaux dits *Stations sanitaires*.



Il reste quand même beaucoup à faire.

La tuberculose, chaque année 150 ou 200.000 Français et, malgré la sélection faite par les Conseils de révision, elle creuse des vides très nombreux dans nos contingents.

Elle est curable, mais, on ne saurait trop le répéter, elle l'est d'autant plus qu'elle est traitée plus près du début de son évolution et pendant plus longtemps; d'où, la nécessité absolue des *préventoria*, particulièrement sous la forme de Colonie sanitaire agricole, du type de Tonnay-Charente, pour les hommes dits en imminence de tuberculose.

Elle l'est encore un peu plus tard, mais alors, dans des *Sanatoria*, établissements à séjour prolongé, où le repos est, avec l'aération, un des facteurs les plus importants de la cure.

Il faut multiplier ces diverses institutions, tout en reconnaissant que, quoi qu'on fasse, on ne saurait nourrir l'espoir d'hospitaliser dans ces établissements tous les tuberculeux. Beaucoup resteront ou rentreront dans leur famille; il faut leur assurer plus et mieux encore qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, des moyens de traitement à domicile et prémunir contre la contagion ceux qui les entourent.

Il faut pour cela les instruire et les surveiller et, au besoin leur assurer les moyens de traitement, hygiéniques surtout, dont leur état nécessite l'emploi. C'est pour eux qu'ont été créés les *dispensaires anti-tuberculeux*, le service des visiteurs et visiteuses et que le Comité central, d'accord avec le Ministère de l'Intérieur organise ses Comités départementaux d'Assistance aux Tuberculeux.

Pour protéger les enfants, que menace la contagion et non l'hérédité, comme on a trop tendance à le croire, il faut les éloigner des foyers tuberculeux que créent autour d'eux les expectorations visibles ou invisibles des parents malades; c'est à ce besoin que répond la belle œuvre de GRANCHER; d'autre part, et depuis quelque temps déjà, des hôpitaux spéciaux ou des pavillons spéciaux dans les hôpitaux généraux ont été créés pour les tuberculeux des deux sexes, à toutes les périodes de la maladie.

Aujourd'hui, c'est surtout des militaires réformés ou en imminence de réforme que l'on s'occupe et c'est à leur intention qu'ont été très utilement créés, par le Ministère de l'Intérieur, les *Stations sanitaires* et par le Ministère de la Guerre, les *Hôpitaux sanitaires*.

C'est à faire fonctionner les *Stations sanitaires* que nous sommes conviés.

Nous nous y employons activement, avec la pensée de les faire survivre à la guerre, en tenant la main à ce que celles qui sont et seront sous notre direction soient toujours dirigées de manière à répondre en tous points à leur objet qu'on peut résumer ainsi :

Fournir aux malades un lieu de repos hygiénique et agréable; leur donner tous les soins que comporte leur état; les instruire de tout ce qu'ils doivent connaître pour éviter de répandre autour d'eux la contagion et les habituer à la mise en pratique des moyens à employer couramment pour cela.

Pour les desservir, nous faisons appel au dévouement de nos infirmières, à qui nous imposons un stage d'études dans un sanatorium avant leur entrée en fonctions.

Mais tout cela entraîne à des dépenses, que nous ne saurions faire supporter à notre budget de guerre. Il faut créer des ressources spéciales pour y satisfaire. Plus elles seront abondantes, plus nous prendrons à notre charge de stations sanitaires ainsi comprises, plus nous continuerons à en faire fonctionner après la guerre et plus nous rendrons de services.

Mais là, malgré tout, ne doit pas se borner notre intervention.

Quel que soient en effet, la sollicitude et les soins dont nous entourons et entourerons nos malades, il y en a et il y en aura toujours un certain nombre qui auront encore besoin de soins qu'ils ne pourront trouver chez eux quand sera arrivée à sa limite la durée prévue de leur séjour dans la station, où déjà nombreux sont ceux qui frappent à sa porte attendant leur admission.

Pour ceux-là, à qui nous ne pouvons laisser perdre le bénéfice de la cure commencée, nous nous proposons de créer des *Sanatoria* où tous les soins nécessaires pourront être donnés et où la durée de séjour ne sera plus limitée à 3 mois, comme elle l'est dans la *Station sanitaire*.

C'est à concourir à l'entretien de ces *Stations sanitaires*, à la création et à l'entretien de ces *Sanatoria*, à l'organisation immédiate d'une *Hôtellerie Sanitaire*, pour les malades attendant leur entrée dans l'un de ces établissements, que la Section Anti-Tuberculeuse de l'Union des Femmes de France convie ses membres et ceux de la Société tout entière, en priant les uns et les autres de lui

envoyer leur obole et de faire en faveur de ces si utiles fondations la plus active propagande.

Docteur P. BOULOMIÉ.

Les adhésions et souscriptions sont reçues à l'Union des Femmes de France, 16, rue de Thann.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle AIZELIN, Présidente de la Section Anti-Tuberculeuse, qui reçoit au Siège social, les lundis, mercredis, vendredis, de 3 à 6 heures.

#### L'U. F. F. & LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Dès aujourd'hui nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, quelques fragments d'un travail d'ensemble, rédigé par notre secrétaire général le Docteur BOULOMIÉ, en vue d'instruire les comités et membres de l'Union des Femmes de France et des diverses Sociétés de la Croix Rouge, du rôle important qu'elles peuvent et doivent jouer dans l'organisation et la poursuite de la lutte contre la tuberculose.

Des chapitres concernant les diverses institutions d'assistance aux tuberculeux, nous publions aujourd'hui ceux qui ont trait aux *Dispensaires anti-tuberculeux* et aux *Hôtelleries sanitaires*. L'ensemble fera l'objet d'une brochure spéciale qu'on trouvera au siège de la Société.

#### DISPENSARE ANTI-TUBERCULEUX

Le *Dispensaire Anti-Tuberculeux* (type Calmette), est une institution destinée surtout à enrayer les progrès de la tuberculose en faisant prendre aux tuberculeux les précautions nécessaires à la protection de leur entourage. Il doit toutefois se préoccuper aussi de leur traitement.

Pour qu'il rende son plein effet, il faut qu'il s'adresse au plus grand nombre possible de tuberculeux de la localité ou des quartiers qu'il dessert et pour cela que l'assistance publique, les bureaux de bienfaisance notamment, soient avec lui en étroite liaison et concourent à son fonctionnement en lui adressant leurs tuberculeux, comme cela se fait avec grand succès à Lyon, sauf à l'en indemniser sous une forme quelconque. Un quart au moins des malades s'adressant à l'Assistance publique étant des tuberculeux, qui pendant un temps très long ont besoin de secours, celle-ci a un avantage immédiat autant que médial à seconder les efforts du dispensaire, par cela même qu'en même temps qu'il soigne ses malades, il empêche qu'il n'en tombe ultérieurement un grand nombre à sa charge.

Le dispensaire doit aussi se tenir

en relations avec le Comité départemental d'assistance aux tuberculeux, ces deux institutions ne pouvant que se donner un mutuel appui des plus efficaces.

#### INSTALLATION & FONCTIONNEMENT D'UN DISPENSARE ANTI-TUBERCULEUX

Le dispensaire comprend essentiellement une salle de consultation, une salle d'attente et une pièce servant de laboratoire, tisanerie, resserre de médicaments et objets divers à l'usage du personnel et des malades; c'est là le minimum.

S'il est possible, à cette installation sommaire s'ajoute une salle largement aérée, bien exposée, formant galerie de cure, une salle pour baignoires avec moyens de chauffage, un vestiaire-lingerie avec casiers numérotés, ainsi qu'une buanderie, avec étuve à désinfection, si la localité n'en peut mettre à la disposition du dispensaire.

Le *Matériel* consiste en :

a) Pour la *salle de consultations* : tables laquées ou garnies de moleskine, dont l'une avec fournitures de bureau, chaises et fauteuils, d'entretien et de désinfection faciles, une banquette formant chaise-longue, crachoirs, un fichier avec fiches classées par ordre alphabétique, une bascule.

b) Pour la *salle d'attente* : bancs et chaises lavables, une armoire à deux compartiments séparés ou mieux deux armoires, l'une, pour les vêtements de ville, l'autre, pour les vêtements d'hôpital du personnel, qui ne doivent pas être au contact les uns des autres.

c) Pour le *Laboratoire* : tables, chaises, armoire, réchaud, quelques verres et tubes à essais et réactifs pour l'examen des urines, un microscope pour l'examen des crachats, des thermomètres, des crachoirs, des antiseptiques, des bassines pour la désinfection, par ébullition dans une solution forte de soude, des thermomètres, des crachoirs, des verres, bols et autres objets ayant servi aux malades.

Une petite réserve de quelques médicaments indiqués par les médecins.

d) Pour la *salle formant galerie de cure* : des chaises longues avec matelas-galette recouverts de housses en forte toile lavable, quelques petites tables à étagère, légères, portatives, crachoirs de table et crachoirs de poche.

e) Pour la *salle de baignoires* : appareil de chauffage et d'aspersion, simple, proportionné au nombre

probable de sujets à laver (malades et familles) assurant, en même temps que la quantité d'eau chaude nécessaire, le maintien d'une température suffisamment élevée dans la salle;

f) Pour la *vestiaire-lingerie* : une série de cases numérotées à parois ajourées, de dimensions suffisantes pour contenir le paquet ou sac d'effets des malades, après désinfection ou désinfection et lavage. Un double jeu de sacs en forte toile de coutil se fermant par une corde formant coulisse et classés par série de deux portant chacun un même numéro, une table pour travail de couture, pliage, et, s'il y a lieu, repassage;

g) Pour la *buanderie* : Appareils de lessivage, lavage et séchage et, si la désinfection doit être pratiquée sur place, étuve (à vapeur sous pression de préférence), casiers pour linge et vêtements à désinfecter.

A ces éléments essentiels d'installation, il faut ajouter les cahiers, les feuilles d'ordonnances et autres, les bons, les fiches individuelles des malades, les quelques instruments : stéthoscopes et autres à l'usage du médecin.

Les feuilles d'ordonnance des médicaments, sont, autant que possible, celles du bureau de bienfaisance, qui, généralement, fournit les médicaments.

Le *personnel* comprend :

1° Le ou les médecins;

2° Les infirmières;

3° des personnes, hommes ou femmes, chargées sous le nom d'enquêteurs ou d'enquêteuses, visiteurs ou visiteuses, de la surveillance à domicile, des malades, de leur famille et de leur intérieur;

4° D'un désinfecteur au moins, pris parmi les enquêteurs ou visiteurs, mais plus souvent en dehors d'eux.

Les fonctions de chacun sont suffisamment indiquées par leurs titres, pour qu'il n'y ait pas lieu de les décrire autrement qu'en décrivant le fonctionnement du dispensaire.

*Fonctionnement du Dispensaire :*

*Consultations.* — Autant que possible, il est bon qu'il y ait des consultations du jour et du soir et d'en faire concorder les heures, avec les heures de liberté des ouvriers et autres travailleurs.

Elles doivent avoir lieu au moins deux fois par semaine.

Pendant que les malades attendent leur tour d'examen par le médecin, une des infirmières enquêteuses, inscrit sur une feuille, ses nom, prénoms, adresse, âge, etc., prend son observation sommaire.

Le malade entre ensuite dans la salle de consultations avec cette feuille, qui est complétée par l'infirmière de visite, sur les indications du médecin. Celui-ci remet au malade, l'ordonnance qu'il fait exécuter, à la pharmacie du Bureau de Bienfaisance, généralement, ou à ses frais, au prix de l'assistance médicale. Un duplicata reste au dispensaire.

Un examen des crachats est fait aussitôt par le médecin qui peut ainsi classer immédiatement le malade, parmi les contagieux ou les non contagieux. Aux contagieux, sont donnés aussitôt des conseils spéciaux et sont remis un crachoir de poche et un sac en toile à son No, pour le linge, en lui indiquant la manière de s'en servir. Il lui est recommandé de revenir plus ou moins souvent, suivant son état à la consultation.

*Enquête.* — Le malade vu au dispensaire et reconnu ou soupçonné contagieux, est visité à domicile par l'enquêteur ou l'enquêteuse qui complète les renseignements qu'il a fournis par des indications sur sa famille (nombre, âge, état de santé des enfants et autres personnes vivant avec le malade) composition, dimension et tenue du logement, nombre des lits, état et tenue de la literie, habitudes de tempérance ou d'impérance, besoins urgents, et les inscrit sur une feuille spéciale.

Au cours de la visite, l'enquêteur donne quelques conseils hygiéniques, fait connaître la curabilité en même temps que la contagiosité de la maladie et laisse aux intéressés une feuille résumant les précautions essentielles à prendre. Le dispensaire de Lyon se trouve particulièrement bien de l'emploi d'enquêteurs ouvriers, qui sont généralement plus écoutés que tous autres.

Ces visites sont renouvelées plus ou moins souvent, suivant les circonstances et les constatations faites au cours de chacune d'elles, inscrites sur la feuille spéciale, qui est, après chacune d'elles, communiquée au médecin. L'enquêteur complète oralement les renseignements qu'il a pu recueillir, en signalant à celui-ci les malades ayant besoin d'encouragements, de conseils spéciaux ou de réprimandes. Si le logement est petit, encombré, peut susceptible d'aération suffisante et si le dispensaire dispose de salle ou galerie de cure, le malade est invité à venir y passer tout le temps dont il peut disposer.

Si les ressources du malade ou du ménage sont reconnues insuffisantes, le médecin donne, en plus de la prescription médicale, quand les



ressources du dispensaire le permettent, des bons de viande, de bœuf ou de cheval, d'œufs et de lait, du linge, parfois même de la literie, pour séparer le malade des autres membres de sa famille.

**Hygiène.** — La propreté du corps étant particulièrement nécessaire chez le tuberculeux et dans son entourage, le malade et les membres de sa famille, sont invités à utiliser les bains-douches installés au dispensaire et, à défaut, à se soumettre de temps à autre à des lavages à l'eau chaude.

Le linge de corps et autre qui a été à l'usage du malade, n'est pas mélangé à celui des autres membres de la famille; il est aussitôt placé dans le sac de toile qui lui a été remis au dispensaire où il est rapporté pour y être désinfecté avec le sac lui-même, tandis qu'un autre lui est remis désinfecté avec le linge désinfecté aussi.

L'enquêteur, au cours de ses visites, donne toutes les indications nécessaires pour la désinfection des objets à l'usage et au contact des malades, notamment de la vaisselle, des verres, couverts, etc., qui doivent rester à son usage exclusif, ainsi que des crachoirs.

Le désinfecteur procède ensuite tous les mois à la désinfection des locaux, par lavage antiseptique des paquets et des parois murales ou par pulvérisation et recommande notamment le balayage humide et la suppression de l'époussetage.

Les visiteurs et visiteuses, devant donner l'exemple des précautions hygiéniques à prendre, doivent, comme les désinfecteurs, revêtir dans l'exercice de leurs fonctions chez le malade, la blouse blanche recouvrant tous leurs vêtements. A cet effet, les dames infirmières visiteuses doivent la porter constamment avec elles dans une sacoche à la main, la revêtir à leur entrée chez le malade, la remettre dans la sacoche et se laver ostensiblement les mains au moment de la sortie.

*Quelles sont les charges qu'impose le fonctionnement d'un dispensaire anti-tuberculeux ?*

Elles sont peu importantes et on pourrait dire avec vérité que les dépenses faites en vue du bon fonctionnement d'un dispensaire anti-tuberculeux constituent une économie, en préservant de la tuberculose un grand nombre de sujets qui en seraient atteints et tomberaient à la charge de l'Assistance Publique.

Il n'est pas possible de fixer exactement la dépense à prévoir sans savoir dans quelles conditions serait

installé un dispensaire, mais un exemple en donnera l'idée :

L'examen de la situation du dispensaire de Lyon, qui fonctionne d'une manière générale dans les conditions indiquées plus haut avec consultations, enquêtes, visites, bains-douches, buanderie, désinfection, etc., permet de dire qu'une dépense annuelle de 35.000 francs, peut suffire aux besoins de la population indigente d'une agglomération de 600 000 habitants, soit environ 6.000 francs pour 100 000 habitants, mais il faut noter que le dispensaire est installé dans le centre bactériologique, aux frais généraux duquel contribuent tous les autres services.

Il faudrait dès lors augmenter de 20 à 50 % suivant leur importance, les chiffres qui, avec ce point de départ, constitueraient ceux de la dépense à prévoir, soit: 7.200 francs au lieu de 6.000 (20 % en plus) pour 100.000 habitants. — 3.900 francs (30 % en plus) au lieu de 3.000 francs environ pour 40 à 50.000 habitants. — 2.800 francs (40 % en plus) au lieu de 2.000 francs environ, pour 30 à 35.000 habitants. — 1.500 francs (50 % en plus) au lieu de 1.000 francs environ, pour 12 à 15.000 habitants. Il faut tenir compte aussi, que la dépense peut varier notablement d'une localité à une autre, et suivant que le dispensaire a ou non à sa charge, le blanchissage, la désinfection, le bain-douche, etc.

L'U.F.F. peut très utilement dans un grand nombre de Comités, faire Œuvre de prévention anti-tuberculeuse, en faisant Œuvre anti-alcoolique, par la création de *Cercles du Soldat*, véritables cafés de tempérance et, plus directement encore, en s'intéressant à l'organisation et au fonctionnement d'un dispensaire anti-tuberculeux et s'entendre avec les municipalités pour prendre à sa charge, les frais occasionnés par les soins aux militaires et aux réformés, et faire assurer par celles-ci, une contribution aux frais occasionnés par les soins donnés aux indigents tuberculeux non militaires et non réformés.

### HOTELLERIE SANITAIRE

Où et comment héberger les militaires en congé, en situation de réforme temporaire ou réformés pour tuberculose en instance d'admission dans une *Station Sanitaire*, un hôpital ou un *Sanatorium*, qui, si nombreux, viennent frapper à la porte

des Sociétés d'Assistance Militaire? Telle est l'angoissante question qui se pose tous les jours.

Ne pas donner ou indiquer un asile à ces malheureux est impossible; les laisser se présenter dans les asiles de nuit ou autres refuges; les laisser aller, s'ils ont quelques ressources, ou les envoyer, dans le cas contraire, avec un bon de logement, dans un hôtel quelconque, où ne sont prises aucune des précautions hygiéniques indispensables en pareil cas, c'est aider à la propagation de la tuberculose, sans faire œuvre vraiment utile pour le malade lui-même.

L'héberger dans une hôtellerie spéciale, sorte de Refuge Sanitaire d'attente, où il trouvera avec les quelques soins qui peuvent lui être nécessaires, les conditions hygiéniques qui assureront à lui-même, le maximum de bien-être, compatible avec l'obligation de faire beaucoup avec le minimum de frais, et le minimum de danger de contagion, pour ceux qui lui succéderont, c'est faire, au contraire, œuvre vraiment utile.

Ce sont là les raisons qui nous ont incité à demander à l'U.F.F. de créer, à l'intention des tuberculeux militaires ou réformés, une *Hôtellerie Sanitaire* et qui ont décidé sa section anti-tuberculeuse et son Conseil d'administration à en adopter l'idée et à en poursuivre activement la réalisation, étant bien entendu: 1° Que cette fondation ne sera pas détournée de sa destination par le maintien trop prolongé de certains malades; 2° Que le service de ceux-ci y sera fait par les infirmières hospitalières spécialisées de l'U.F.F. et que le service général y sera organisé comme dans nos autres formations sanitaires.

D'ores et déjà les démarches sont commencées pour la réalisation prochaine de ce projet, qui, à Paris surtout, présente un caractère d'urgence particulière.

### UNION FRATERNELLE

#### des Blessés de la Grande Guerre

Siège provisoire : 4, Rue Ste Anne

Dans un de nos précédents numéros, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur cette Œuvre si intéressante, fondée par M. le docteur BOULOMIÉ, notre Secrétaire général, et présidée par M. le général PAU.

Notre présidente générale, Madame PÉROUSE, a bien voulu accepter d'en faire partie, à titre de : Membre d'Honneur du Comité de Dames, avec

Mesdames la comtesse d'HAUSSONVILLE, présidente du Comité des Dames de la *Société de Secours aux blessés militaires*, et E. CARNOT, présidente de l'Association des Dames Françaises.

Le Comité est sous la présidence de Madame la maréchale JOFFRE.

L'appel suivant qu'il adresse aux femmes ne restera certainement pas sans écho dans les rangs des membres de l'U. F. F.

MADAME,

L'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre comporte, aux termes de ses statuts, l'assistance éventuelle aux anciens blessés de guerre et à leurs familles. C'est dans ce but qu'est constitué son Comité de Dames.

Toutes les femmes, celles en particulier qui, si nombreuses, se sont dévouées aux soins des malades et blessés dans les hôpitaux et au bien-être des soldats et de leurs familles pendant la guerre, considéreront certainement comme un devoir, de continuer à les entourer de leur vigilante sollicitude; aussi n'hésitons-nous pas à faire appel à leur concours.

Qui, en effet, mieux qu'une femme, peut porter dans une famille éprouvée la consolation et les soulagements nécessaires?

Qui peut plus sûrement et plus discrètement s'enquérir des besoins d'une mère et de ses jeunes enfants, apprécier ce qui peut manquer dans un ménage et ce qui peut être fait pour le bien d'une famille?

C'est à remplir cette tâche si importante que nous vous convions. Vous voudrez bien, nous n'en doutons pas, nous assurer votre active collaboration.

L'admirable dévouement des femmes dans le passé et surtout au cours de cette horrible guerre, nous est un sûr garant que vous voudrez bien, avec nous, aider nos glorieux blessés dans la reconstitution de leurs foyers, dans la reprise de leur vie normale et assurer ainsi l'avenir des braves défenseurs de la Patrie, auxquels est due notre patriotique sollicitude en témoignage d'une reconnaissance qui doit être éternelle.

Nous comptons donc sur votre précieux concours et vous en remercions par avance.

Pour le Comité de Dames :

La Présidente générale  
Maréchale JOFFRE

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président général  
Général PAU

NOTA. — Les Femmes peuvent s'inscrire à l'Union Fraternelle des Blessés de la Grande Guerre au titre de Membres Souscripteurs, Bienfaiteurs et Fondateurs.

Comme telles, elles prennent part aux Assemblées générales de la Société et aux votes qui y sont émis.

Nous ne saurions trop recommander cette œuvre très utile dès à présent, et qui le sera inévitablement encore plus après la guerre, alors que beaucoup de misères seront à soulager et que nombre d'œuvres de guerre auront disparu.

## NANCY

### CANTINE DE GARE

Au cours de l'automne 1916, M. le Général Commandant la Place de Nancy ayant exprimé le désir que les Sociétés de la *Croix-Rouge* organisent une cantine de gare, l'Union des Femmes de France et la Société de Secours aux Blessés se sont entendues pour constituer à frais communs cette nouvelle œuvre.

Une cantine a été ainsi installée dans l'ancien hôpital militaire, abandonné depuis longtemps déjà, voisin de la gare, avec laquelle il a été mis en communication directe par l'établissement d'une rampe d'accès.

Les salles du rez-de-chaussée ont été, en supprimant quelques cloisons, aménagées en salles de consommation et les caves, en abri pour les cas de bombardement, éventuellement qui malheureusement se produit souvent, avec éclairage électrique mis en action par un bouton placé près du comptoir avec un timbre qui donne l'alarme.

Grâce au concours de l'autorité militaire et notamment du service du génie, ces travaux ont été exécutés avec autant d'économie que de célérité, et, dès le 15 octobre, le service a fonctionné normalement.

Les services administratifs ont été confiés à des représentants des deux Sociétés, Mme BEAUCHET, de la Société de Secours, directrice; M. le docteur STUREL, représentant de l'U. F. F., administrateur; l'un et l'autre, délégués dans ces fonctions par un Conseil spécial d'Administration, formé par des membres des deux Sociétés.

Dès le début, le succès de la cantine ne tarda pas à s'affirmer : la première nuit, plusieurs centaines de permissionnaires et d'isolés venaient s'y ravitailler et actuellement le nombre de soldats qui y sont reçus, s'élève journalièrement à près de mille.

Depuis le 15 octobre, jour de son ouverture, jusqu'au 30 novembre, elle reçut 23.800 hommes et, dans le seul mois de novembre, 18.649.

Moyennant un prix très minime, ne dépassant pas celui des achats, les militaires de passage peuvent se procurer du potage, du café, du thé, de la bière, un plat chaud, de la charcuterie, du tabac, etc., etc., et, grâce aux dons recueillis, la cantine pourra boucler son budget sans déficit.

Elle fonctionne de 6 heures du soir à 8 heures du matin; deux équipes en assurent successivement le service chaque nuit. Des remerciements tout particuliers sont dus aux dames qui ont volontairement accepté cette pénible tâche, se jugeant suffisamment récompensées par les services rendus à nos défenseurs quittant le front ou y retournant.

Grâce à la cantine, ils peuvent, dans la gare même, d'où il leur est interdit de sortir, trouver une nourriture aussi saine qu'économique, un lavabo et un lieu de

repos, attendant à un vaste baraquement, élevé par l'autorité militaire, où des lits de camps avec des paillasses et couvertures permettent à plus de 200 hommes à la fois de dormir confortablement en attendant l'heure des trains.

Telle est l'œuvre que l'entente des deux Sociétés a pu réaliser et faire chaque jour prospérer davantage, dans les conditions particulièrement difficiles dues à la situation de Nancy.

Paul HARDY,  
Délégué Régional  
de l'U. F. F.

### LA QUINZAINE DE GUERRE

La *Quinzaine de Guerre*, que publie au profit de nos malades et blessés, notre ami, le poète auteur dramatique si souvent applaudi, Paul FERRIER, fait paraître un Numéro de Noël, particulièrement soigné, avec un petit « Noël des Poilus », dont le maître Xavier LEROUX a écrit la musique.

Nous nous faisons un plaisir de le signaler à nos lectrices, en leur rappelant cette revue, dont la finesse spirituelle, la verve vengeresse, la flamme patriotique de l'auteur, augmente tous les jours le succès. Nous ne saurions manquer d'ajouter à cette occasion qu'elle a déjà versé **5.400 francs** aux diverses Caisses de Secours aux Blessés de l'armée, dont **3.250 francs** à l'U. F. F. et qu'aider à sa vente, comme il a été fait déjà dans beaucoup de nos Comités, c'est aider à entretenir nos hôpitaux et à soulager nos blessés.

### LE TRAVAIL DES BLESSÉS DANS LES HOPITAUX

L'Union des Femmes de France n'a pas besoin de recommander à ses hôpitaux d'encourager le travail des soldats blessés ou malades, d'aider à rémunérer ce travail le plus possible et de veiller à ce qu'il reste bien une distraction sans devenir une fatigue.

Nos hôpitaux se sont intéressés avec empressement au petit pécule que les blessés peuvent ainsi s'assurer.

Dans cet esprit l'Union ne saurait trop prier tous ses membres de faire de la propagande dans leur entourage, de donner l'exemple, afin que chaque Française, chaque Français, s'honorent de porter un bijou ou de se servir d'un objet fabriqué par un de nos glorieux combattants.

Les jouets les plus appréciés pour Noël et le Jour de l'An sont ceux qu'ont faits les soldats blessés.



## ENSEIGNEMENT

Certificats et Diplômes délivrés depuis le début des hostilités (Suite)

| COMITÉS                                 | Aides<br>auxiliaires | Aides<br>Infirmières | Certificats<br>d'Études | Diplômes<br>de guerre | Diplômes<br>2 <sup>e</sup> degré | COMITÉS                       | Aides<br>Auxiliaires | Aides<br>Infirmières | Certificats<br>d'Études | Diplômes<br>de guerre | Diplômes<br>2 <sup>e</sup> degré |
|---|----------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Gouvern <sup>t</sup> Militaire de Paris |                      |                      |                         |                       |                                  | <i>Report</i>                 | 10                   | 1                    | 21                      | 74                    | 3                                |
| Paris                                   | 9                    |                      |                         | 40                    |                                  | IX <sup>e</sup> Corps d'Armée |                      |                      |                         |                       |                                  |
| III <sup>e</sup> Corps d'Armée          |                      |                      |                         |                       |                                  | Montmorillon                  |                      |                      |                         | 5                     |                                  |
| Le Havre                                | 1                    |                      |                         |                       |                                  | Poitiers                      |                      |                      | 7                       | 10                    | 3                                |
|   |                      |                      |                         |                       |                                  | Thouars                       |                      |                      |                         | 2                     |                                  |
| IV <sup>e</sup>                         |                      |                      |                         |                       |                                  | X <sup>e</sup>                |                      |                      |                         |                       |                                  |
| Alençon                                 |                      |                      | 11                      |                       |                                  | St-Malo-St-Servan             |                      |                      |                         | 2                     |                                  |
| V <sup>e</sup>                          |                      |                      |                         |                       |                                  | XI <sup>e</sup>               |                      |                      |                         |                       |                                  |
| Auxerre                                 |                      |                      |                         | 22                    |                                  | Ploermel                      |                      |                      |                         | 1                     |                                  |
| Joigny                                  |                      |                      |                         | 7                     | 3                                | XVI <sup>e</sup>              |                      |                      |                         |                       |                                  |
| VI <sup>e</sup>                         |                      |                      |                         |                       |                                  | Millau                        |                      |                      |                         | 6                     |                                  |
| Commercy                                |                      |                      |                         | 5                     |                                  | Perpignan                     |                      |                      |                         | 4                     |                                  |
| VII <sup>e</sup>                        |                      |                      |                         |                       |                                  | ALGÉRIE                       |                      |                      |                         |                       |                                  |
| Lons-le-Saunier                         |                      | 1                    | 10                      |                       |                                  | Alger                         |                      | 65                   |                         |                       |                                  |
|   | 10                   | 1                    | 21                      | 74                    | 3                                |                               | 10                   | 66                   | 28                      | 104                   | 6                                |

(A suivre)